

Fonds des services aux collectivités

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Juin 2022

Analyse et rédaction :

Kouassi Jean Tanoh

Conseiller en évaluation de programmes

Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet

Coordination et direction :

Rose-Fidélité Ndayishimiye

Directrice de l'évaluation de programmes et du bureau de projet

Direction générale des politiques et de la performance

Collaboration :

Mojisola Fakorédé

Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires

Direction générale des affaires universitaires, étudiantes et interordres

Pour information :

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-1337

Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-92156-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Table des matières

Liste des tableaux.....	ii
Liste des figures.....	ii
Liste des sigles	iii
Sommaire	1
Introduction	3
1. Contexte de l'évaluation	5
2. Présentation du programme et de ses fondements	6
Raison d'être et contexte du programme	6
Objectif de l'intervention	6
Nature de l'intervention	6
Intrants.....	6
Activités de production et de coordination	7
Extrants du programme.....	11
Effets du programme.....	11
3. Méthodologie de l'évaluation.....	13
3.1 Objectif de l'évaluation.....	13
3.2 Établissement des critères et des questions d'évaluation.....	13
3.3 Méthodes de collecte et d'analyse de données retenues	13
4. Résultats de l'évaluation et analyse évaluative.....	16
4.1 Conformité des activités de mise en œuvre du programme aux conditions prévues.....	16
4.2 Pertinence du programme FSC	22
4.3 Connaissance d'autres programmes qui financent les établissements universitaires dans la réalisation de leur mission sociale	26
4.4 Efficacité du programme FSC.....	31
Conclusion	37
Leçons apprises.....	38
Propositions des chercheurs, représentants d'organismes et administrateurs du FSC sondés en vue de l'amélioration du programme	40
Annexes.....	42
Annexe 1 : Définition des critères d'organisme d'action communautaire autonomes	43
Annexe 2 : Liste pour le dossier de candidature	44
Annexe 3 : Grille d'analyse de la conformité.....	45
Annexe 4 : Grille d'analyse de la pertinence.....	46
Annexe 5 : Grille d'analyse de l'efficacité.....	47
Annexe 6 : Liste des facteurs énumérés dans le sondage	48
Annexe 7 : Modèle logique	49
Références	50

Liste des tableaux

Tableau 1 : Grille d'analyse de l'admissibilité des demandes	8
Tableau 2 : Grille d'analyse de la description, de la pertinence et de la faisabilité des projets	9
Tableau 3 : Appréciation globale du projet en fonction de la note finale* du projet	10
Tableau 4 : Critères et questions d'évaluation	13
Tableau 5 : Taux de réponse au sondage	14
Tableau 6 : Mise en œuvre du programme (appel de projets)	17
Tableau 7 : Mise en œuvre du programme (annonce des résultats et suivi du projet)	22
Tableau 8 : Point de vue des personnes sondées sur la connaissance d'autres programmes	26
Tableau 9 : Principales caractéristiques des autres programmes et du FSC	26
Tableau 10 : Comparaison entre le FSC et les autres programmes	29
Tableau 11 : Retombées des projets issus de la reddition de compte	33
Tableau 12 : Perception de l'efficacité du FSC	34

Liste des figures

Figure 1 : Évolution des demandes reçues de 2009 à 2018	24
Figure 2 : Répartition des projets acceptés par université de 2009 à 2018	25
Figure 3 : Portrait général des concours de 2009 à 2018	31

Liste des sigles

MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
DEPBP	Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
DERU	Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
FSC	Fonds des services aux collectivités
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
FRQ	Fonds de recherche du Québec
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
RQ-ACA	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
UQAM	Université du Québec à Montréal
ULaval	Université Laval

Sommaire

Le programme Fonds des services aux collectivités (FSC) a été créé en 1985 dans le but de favoriser un échange bilatéral entre le milieu universitaire et les organismes d'action communautaire autonomes. Cela se traduit par un transfert de l'expertise développée par les parties et une coconstruction de connaissances sur des modes de transfert entre les parties afin d'aider les organismes d'action communautaire dont la mission est d'améliorer la santé et le bien-être des collectivités qu'ils servent. La présente évaluation documente la conformité opérationnelle, la pertinence et l'efficacité du programme.

L'évaluation présentée dans ce rapport a été réalisée par la Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet (DEPBP), conformément au cadre d'évaluation validé par la direction responsable du programme et par le comité d'évaluation, lequel cadre a été transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en 2020.

Les différentes questions d'évaluation retenues et la méthodologie adoptée tiennent compte de l'outil d'évaluation des programmes du SCT¹. Diverses méthodes de collecte et d'analyse de données ont été utilisées dans cette évaluation. Les informations ont été recueillies au moyen d'entrevues semi-dirigées auprès de personnes qui gèrent le programme et des membres du comité d'évaluation des projets. Les questionnaires concernaient les chercheurs et les organismes bénéficiaires du programme ainsi que les administrateurs du FSC. Les autres collectes ont été faites par la revue documentaire et l'extraction de données issues de la reddition de comptes des projets réalisés et des rapports financiers.

L'évaluation couvre la période de 2009-2010 à 2018-2019.

Les limites observées au cours de cette collecte sont essentiellement liées au faible nombre de personnes qui ont accepté d'être interrogées ainsi qu'au bas taux de réponse aux questionnaires par des représentants d'organismes et des administrateurs du FSC.

Les résultats obtenus à la suite de cette évaluation se présentent comme indiqué ci-dessous.

Conformité opérationnelle

Les analyses réalisées permettent de soutenir que, globalement, toutes les activités de mise en œuvre sont appropriées et conformes aux conditions prévues.

Pertinence

Le FSC est pertinent et permet de répondre aux besoins des universités ainsi que des organismes d'action communautaire par la mise en œuvre de 63 projets qui contribuent à la réalisation de la mission sociale des universités et à répondre aux besoins en connaissances des organismes d'action communautaire.

¹ https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/cadre_gestion/outil_evaluation_programme.pdf.

Efficacité

Le FSC permet un échange bilatéral entre les chercheurs ainsi que les organismes et concourt à :

- intéresser les chercheurs aux besoins en informations et en connaissances des organismes d'action communautaire autonomes;
- rendre accessibles des connaissances universitaires pour les organismes d'action communautaire autonomes;
- améliorer les services des organismes d'action communautaire autonomes au profit de leurs collectivités à travers les projets financés;
- rapprocher les universités et les organismes d'action communautaire autonomes à travers les transferts de connaissances.

Cependant, certaines retombées persistent après les deux ans de réalisation des projets sans que cela puisse être documenté et mis à la disposition du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Introduction

Le MES a pour mission d'offrir au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants des parcours de formation accessibles, flexibles ainsi qu'adaptés à leurs besoins qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences utiles à leur réussite personnelle et professionnelle ainsi que de participer activement au développement économique, social et culturel du Québec².

Depuis 1985, le MES finance, à travers le FSC³, des projets réunissant des établissements d'enseignement universitaire et des organismes d'action communautaire autonomes au profit des collectivités⁴. Ces projets permettent aux collectivités de bénéficier des ressources et de l'expertise des établissements universitaires. Ils offrent aussi à ces derniers l'occasion d'être en contact direct avec les communautés et d'en connaître les besoins.

En effet, les universités ont une mission sociale qui consiste à aider, par la réalisation d'un projet précis, les diverses composantes d'une collectivité à trouver des solutions aux problèmes auxquels elles sont confrontées.

Le FSC est géré par la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires (DERU), qui a demandé l'évaluation du programme. Cette évaluation a été inscrite au Plan pluriannuel d'évaluation 2019-2022. Réalisée à l'été 2021, elle documente la conformité opérationnelle de la mise en œuvre du FSC, la pertinence de ce programme ainsi que son efficacité au regard des objectifs poursuivis par les organismes et les universités ayant reçu au moins un financement du FSC. Les résultats obtenus serviront à alimenter la réflexion et à éclairer la prise de décisions quant à l'amélioration, à la poursuite ou à la réorientation du FSC.

Ce rapport présente trois grandes parties.

La première partie comprend la description du FSC, qui précise les besoins qui en ont justifié la création, de même que les informations sur ses objectifs, la nature de son intervention, ses intrants, ses activités, ses extrants et les effets attendus.

² Plan stratégique 2021-2023 du MES.

³ On entend, par collectivité, un regroupement d'individus habitant le même territoire ou partageant une identité ou un intérêt communs (Fonds des services aux collectivités : Guide de l'appel de projets; p. 1).

⁴ Selon le Cadre de référence en matière d'action communautaire, « l'action communautaire est une intervention collective fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité et d'autonomie. Elle s'inscrit essentiellement dans une finalité de développement social et est réalisée par des organismes qui visent l'amélioration du tissu social et des conditions de vie ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs. Ces organismes apportent une réponse à des besoins exprimés par des citoyens ou des citoyennes qui vivent une situation problématique semblable ou qui partagent un objectif de mieux-être. L'action communautaire témoigne d'une capacité d'innovation par les diverses formes d'intervention qu'elle emprunte et se caractérise par un mode organisationnel qui favorise une vie associative axée sur la participation des personnes et la délibération. » (p. 6).

La deuxième partie décrit la stratégie d'évaluation et présente le type d'évaluation ainsi que les critères d'évaluation (enjeux évaluatifs) afférents, les questions d'évaluation, les méthodes de collecte de données utilisées et les méthodes d'analyse.

La troisième partie fait état des résultats de l'évaluation. Elle répond aux quatre questions d'évaluation liées aux critères de la conformité, de la pertinence et de l'efficacité. Des propositions et recommandations y sont aussi formulées en vue d'une potentielle amélioration du programme.

1. Contexte de l'évaluation

L'idée de créer un programme de subvention permettant aux universités de mener à bien leur mission de services aux collectivités a germé à la suite des recommandations formulées dans le rapport de la Commission d'étude sur les universités. Présenté en mai 1979, ce rapport porte sur la triple mission des universités : la formation, la recherche et le service aux collectivités. Tout en reconnaissant l'importance de sa fonction sociale, les auteurs du rapport recommandaient que l'université, à travers la réalisation d'un projet précis, aide les diverses composantes d'une collectivité à trouver des solutions aux problèmes auxquels elles sont confrontées.

Le deuxième élément appuyant l'idée de créer un programme de soutien des projets de services aux collectivités est l'Avis sur les stratégies triennales. Dans cet avis déposé au ministre de l'Éducation, le Conseil des universités du Québec proposait qu'un financement à titre expérimental basé sur des crédits spéciaux réservés à cette fin (services à la collectivité) soit mis en place.

À la suite de ces recommandations, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, avec le Conseil des universités ainsi que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, instauraient, en 1979, le programme Fonds de développement pédagogique, dont un volet expérimental (volet II) servait à financer des projets de services aux collectivités. Ce volet relevait alors du Conseil des universités.

Après plusieurs années de mise en œuvre du volet expérimental, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie créait, en 1985, le Fonds des services aux collectivités. Celui-ci relevait dorénavant de son ministère.

Dans l'optique de mieux comprendre les effets du programme, après plusieurs années de mise en œuvre, la DERU, chargée de la gestion du programme, a demandé cette évaluation. Les travaux préliminaires de planification et de collecte de données ont été entamés ou réalisés par la Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats du ministère de l'Éducation (MEQ). Les travaux ont été ensuite transférés à la DEPBP du MES lors de la séparation des deux ministères. Cette dernière a poursuivi et a terminé les travaux d'évaluation.

2. Présentation du programme et de ses fondements

Raison d'être et contexte du programme

La mission sociale des établissements d'enseignement universitaire, soit les services à la collectivité, exige une participation active des établissements au développement de leur milieu afin de répondre aux besoins prioritaires des collectivités. Les organismes d'action communautaire, en raison de moyens financiers limités, ont difficilement accès aux ressources et à l'expertise des établissements universitaires. C'est dans cette optique que le FSC a été mis en place pour soutenir les établissements d'enseignement universitaire spécifiquement à travers leur mission sociale : les services à la collectivité.

Objectif de l'intervention

Le FSC a pour principal objectif de favoriser un échange bilatéral entre le milieu universitaire et les organismes d'action communautaire autonomes par un transfert de l'expertise⁵ développée par les parties et une coconstruction de connaissances sur des modes de transfert entre les parties. Cette synergie d'action permet de répondre aux besoins des organismes d'action communautaires dont la mission est d'améliorer la santé et le bien-être des collectivités qu'ils servent.

Nature de l'intervention

Pour soutenir la mission sociale des universités, le MES subventionne, à travers le FSC, des projets visant à répondre à un besoin des organismes d'action communautaire autonomes.

Intrants

Les ressources financières investies dans la réalisation des projets sélectionnés entre 2009-2010 et 2018-2019 sont estimées à environ 5 M\$, à raison de 550 000 \$ par an, sauf pour l'année 2016-2017, où il n'y a pas eu de concours. Pour l'année 2018-2019, le montant total des subventions pour les projets sélectionnés s'élève à 806 774 \$ sur deux ans, soit 419 849 \$ pour 2018-2019 et 386 925 \$ pour 2019-2020. Puisque l'enveloppe totale pour 2018-2019 est de 550 000 \$, on note un manque de 306 774 \$. Pour couvrir le montant total, une demande spéciale de fonds est adressée au ministre par la DERU.

Les universités dont les projets ont été retenus participent financièrement en assumant les coûts des locaux, du matériel informatique, la rémunération des conseillers et les frais administratifs ainsi qu'en libérant des professeurs.

⁵ Le transfert de connaissances consiste en un échange bilatéral entre un organisme d'action communautaire et une équipe de chercheurs universitaires (membres du corps professoral ou du personnel professionnel d'un établissement d'enseignement universitaire). Dans cet échange, ces derniers adaptent et transmettent à l'organisme d'action communautaire le savoir découlant de leurs activités dans le but d'en favoriser l'appropriation dans l'action communautaire et d'en faire bénéficier une collectivité (Fonds des services aux collectivités : Guide de l'appel de projets; p. 1).

Parmi les ressources humaines ayant participé à la mise en œuvre et à la gestion au sein de la DERU, on compte :

- une coordonnatrice qui consacre 15 % de son temps au FSC;
- une étudiante qui a consacré 14 h par semaine au programme pendant quatre mois;
- dix professionnels qui travaillent environ une journée par année pour l'évaluation interne des projets soumis.

Activités de production et de coordination

2.5.1 Activités du MES

Les activités de mise en œuvre désignent le processus de transformation des ressources du programme en extrants. Les principales activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du FSC sont celles décrites ci-dessous.

2.5.1.1 Lancement de l'appel de projets

Entre les mois d'août et de septembre, une lettre est transmise au bureau du vice-recteur ou de la vice-rectrice à l'enseignement ou, s'il y a lieu, à celui du vice-recteur ou de la vice-rectrice responsable des services aux collectivités pour annoncer le lancement de l'appel annuel de projets. Par l'entremise de cette lettre, le MES invite tous les départements des établissements universitaires à déposer des projets de transfert de connaissances permettant de répondre à un besoin d'un organisme d'action communautaire autonome.

Au plus tard, le deuxième lundi du mois de novembre, le bureau de la vice-rectrice ou du vice-recteur concerné transmet par courriel les dossiers de candidature (voir annexe 2) à la coordonnatrice du FSC au MES.

2.5.1.2 L'évaluation des demandes

L'évaluation des projets est réalisée en trois étapes : l'évaluation de la recevabilité, l'évaluation de l'admissibilité ainsi que l'évaluation de la description, de la pertinence et de la faisabilité.

2.5.1.3 L'évaluation de la recevabilité

L'évaluation de la recevabilité consiste en une analyse préliminaire afin de déterminer la conformité des demandes soumises en fonction des informations et des documents attendus. Principalement, il s'agit de vérifier la conformité des éléments suivants :

- le formulaire « Demande de subvention » a été transmis et toutes les rubriques sont remplies;
- la demande est cosignée par la vice-rectrice ou le vice-recteur aux affaires universitaires, ou par sa représentante ou son représentant;
- la demande est cosignée par un membre du corps professoral responsable du projet;

- les curriculum vitæ du corps professoral ont été transmis;
- le formulaire « Tableau des prévisions budgétaires » a été transmis et est signé;
- le formulaire « Document d'appui de l'organisme d'action communautaire autonome » a été transmis et est signé;
- le projet a été déposé à la date indiquée ou avant;
- l'organisme partenaire répond aux huit critères qui caractérisent un organisme d'action communautaire autonome (ces critères sont présentés à l'annexe 1);
- la personne responsable du projet a honoré ses engagements en ce qui a trait aux biens livrables ou à l'échéancier lors d'un précédent projet admis au FSC.

2.5.1.4 L'évaluation de l'admissibilité

La liste des projets jugés recevables et la grille d'évaluation (tableau 1) sont transmises aux professionnels de la DERU ainsi qu'aux membres du comité d'évaluation pour l'analyse de l'admissibilité. Celle-ci vise à déterminer la conformité des demandes en fonction des deux aspects présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Grille d'analyse de l'admissibilité des demandes

Aspect évalué	Appréciation
Le projet vise principalement le transfert de connaissances, d'expertise et d'expérience entre l'établissement d'enseignement universitaire et l'organisme d'action communautaire.	Oui/Non
L'organisme d'action communautaire autonome est un organisme à but non lucratif légalement constitué et respecte les critères du guide.	Oui/Non

2.5.1.5 L'évaluation de la description, de la pertinence et de la faisabilité

Après l'étape de l'admissibilité, les professionnels de la DERU et le comité d'évaluation apprécient les demandes retenues en analysant la description, la pertinence ainsi que la faisabilité du projet. La grille d'analyse correspondant à cette étape est présentée au tableau 2 ci-dessous. Les résultats de l'évaluation sont acheminés à la DERU, où la coordonnatrice les compile en vue de la tenue de la rencontre du comité d'évaluation.

Tableau 2 : Grille d'analyse de la description, de la pertinence et de la faisabilité des projets

Critères	Aspects évalués	Note
Description du projet (30 pts)	La description du problème à résoudre est complète, claire et concise.	10
	Le déroulement du projet et les retombées sont clairs et précis.	10
	Le montant demandé pour réaliser le projet est expliqué et justifié.	10
Pertinence du projet (40 pts)	Le projet vise le transfert de connaissances de l'établissement d'enseignement universitaire vers l'organisme partenaire.	10
	L'importance du besoin à combler est clairement démontrée.	10
	Les retombées du projet sont significatives.	10
	Les moyens d'action ou d'intervention retenus sont pertinents au regard des objectifs poursuivis.	10
Faisabilité du projet (30 pts)	La participation de l'organisme partenaire au projet est significative (5 pts) et ses réalisations antérieures sont pertinentes (5 pts).	10
	Le personnel universitaire qui prend part au projet possède la compétence requise dans le champ visé par le projet.	10
	L'établissement d'enseignement universitaire apporte une contribution significative (sur les plans financier, logistique, etc.) au moyen de ses ressources et de l'expertise de son corps professoral.	10
	Note finale	100

2.5.1.6 Activités des membres du comité d'évaluation

Lors de la rencontre, l'ensemble des évaluations est soumis aux membres du comité, qui en discutent et effectuent un classement des projets en fonction de la note attribuée. La grille présentée au tableau 3 ci-dessous est utilisée pour le classement des demandes. Pour être sélectionné, le projet doit obtenir une note finale minimale de 80 %, soit B +. La DERU s'appuie sur ce classement pour formuler ses recommandations à la ministre.

Pour des raisons de confidentialité et de conflits d'intérêts, les membres du comité doivent détruire, à la fin de la rencontre, tous les documents ayant servi à l'évaluation des projets. Par ailleurs, les évaluateurs qui se trouvent en situation de conflit d'intérêts doivent quitter la salle lors de l'évaluation de certains projets.

Tableau 3 : Appréciation globale du projet en fonction de la note finale* du projet

Note obtenue	Appréciation
A+ (de 95 à 100 %)	Exceptionnel – se distingue des normes établies; aspect novateur.
A (de 90 à 94,9 %)	Avec éloges – résultats supérieurs aux critères.
A- (de 85 à 89,9 %)	Excellent – répond aux critères.
B+ (de 80 à 84,9 %)	Très bon – faiblesses mineures ne compromettant pas la réalisation du projet.
B (de 75 à 79,9 %)	Bon – faiblesses, projet nécessitant des améliorations.
B- (de 70 à 74,9 %)	Médiocre – faiblesses, projet nécessitant des améliorations importantes.
C (de 65 à 69,9 %)	Refus – faiblesses majeures.

*La note finale est la moyenne des notes individuelles ou une note obtenue par consensus. Habituellement, le seuil de réussite est B +.

2.5.1.7 L'annonce des résultats et le suivi du projet

Près de huit mois après le dépôt des demandes de subvention, une lettre annonçant l'attribution de la subvention est transmise à toutes les universités dont le ou les projets ont été retenus. Ces universités et le MES signent alors une convention financière qui précise les termes d'utilisation de la subvention.

Après la signature de la convention d'aide financière entre le MES et les universités, le MES verse aux établissements la totalité ou une première partie de la subvention. Cette somme représente le montant prévu dans les prévisions budgétaires pour les activités de démarrage du projet. Dans le cas d'un projet s'échelonnant sur deux ans, pour bénéficier du reste de la subvention, l'université doit déposer un rapport financier ainsi qu'un rapport d'activités de la première année de déroulement du projet. Un rapport et un état de dépenses finaux sont soumis au MES au terme du projet.

2.5.1.8 Activités des bénéficiaires

Les activités des bénéficiaires se résument comme suit :

- cadre de la rédaction et de la transmission des projets au MES;
- réalisation des projets;
- transmission des rapports d'activités, financier et final au MES.

Extrants du programme

2.6.1 Extrants du Ministère

Au cours des 10 dernières années, 63 projets ont été financés par le FSC sur les 179 demandes de financement reçues, soit 35 % des projets. Le nombre de demandes a connu une hausse importante, passant de 12 en 2013-2014 à 39 en 2018-2019. À noter qu'il n'y a pas eu de concours en 2016-2017. Malgré cette hausse, le nombre de projets financés annuellement demeure faible (entre 4 et 13).

2.6.2 Extrants des bénéficiaires

Au cours de la période d'évaluation de 2009-2010 à 2018-2019, les 63 projets qui ont été financés ont été réalisés. Il s'agit de projets de différentes natures réalisés par les universités au profit des organismes d'action communautaire dans le cadre du transfert de connaissances des universités vers ces organismes.

Effets du programme

Les effets attendus du FSC sont les suivants :

- meilleur soutien à la mission sociale des universités :
 - augmentation du nombre de projets d'intervention universitaire au profit d'organismes d'action communautaire autonomes porteurs de besoins collectifs;
 - appui financier permettant aux chercheurs universitaires de transférer les connaissances générées par leurs recherches aux collectivités.
- meilleur arrimage entre l'expertise universitaire et les savoirs du milieu communautaire :
 - augmentation de l'accessibilité à l'expertise universitaire par les organismes autonomes;
 - augmentation de l'accessibilité aux besoins des organismes d'action communautaire par les universitaires;
 - transfert et co-construction de connaissances entre les universités et les collectivités.

- amélioration des services offerts à la collectivité :
 - nouveaux outils développés pour répondre aux besoins des collectivités;
 - meilleures pratiques dans les milieux communautaires.

3. Méthodologie de l'évaluation

3.1 Objectif de l'évaluation

L'évaluation vise à obtenir l'information pertinente sur la conformité opérationnelle, la pertinence et l'efficacité du FSC pour alimenter la réflexion et éclairer la prise de décision quant à l'amélioration, à la poursuite ou à la réorientation du programme.

3.2 Établissement des critères et des questions d'évaluation

Cinq questions d'évaluation découlaient de quatre critères (enjeux évaluatifs) établis dans le cadre d'évaluation. À la suite d'une harmonisation, quatre questions d'évaluation ont été formulées pour trois critères.

En effet, la question qui porte sur la mise en œuvre est beaucoup plus adaptée à une question de conformité opérationnelle et trois questions en lien avec les effets ont été regroupées en une seule sur l'efficacité.

Une autre question a été ajoutée sur la pertinence en lien avec les autres programmes qui pourraient soutenir les mêmes initiatives.

Le tableau 4 ci-dessous regroupe toutes les questions abordées dans ce rapport.

Tableau 4 : Critères et questions d'évaluation

Critères d'évaluation	Questions d'évaluation
Conformité opérationnelle	1. Les activités de mise en œuvre sont-elles appropriées et conformes aux conditions prévues?
Pertinence	2. Dans quelle mesure le FSC répond-il aux besoins des universités et des organismes d'action communautaire? 3. Existe-t-il d'autres programmes qui soutiennent les mêmes initiatives?
Efficacité	4. Quelles sont les retombées pour les universités, les organismes d'action communautaire et leurs collectivités?

3.3 Méthodes de collecte et d'analyse de données retenues

La collecte a été réalisée selon une stratégie multiméthodes (sondages, entrevues, données administratives et revue documentaire) faisant appel à de multiples répondants (chercheurs et organismes financés, administrateurs du FSC dans les universités, membres du comité d'évaluation des projets ainsi que direction du programme).

3.3.1 Entrevues

L'entrevue semi-dirigée a permis aux participants d'exprimer leur point de vue sur les thèmes abordés. Compte tenu du contexte de la pandémie de la COVID-19 qui a contraint la plupart des intervenants au télétravail, les entrevues ont été réalisées à distance à l'aide de la plateforme Teams, en août et en

septembre 2021. Au total, quatre entrevues ont été réalisées auprès de trois universitaires, membres du comité d'évaluation des projets, et d'une personne de la direction du programme.

L'analyse de contenu a consisté à déterminer des codes issus des thèmes retenus à partir des indicateurs de la matrice d'évaluation et du contenu des verbatims des entrevues dans une grille d'analyse⁶. Les points de vue pertinents sur les sujets abordés ont ensuite permis d'expliquer, de corroborer ou de nuancer les tendances quantitatives dégagées à partir des sondages et des informations issues de la revue documentaire.

3.3.2 Sondage/questionnaire

Le questionnaire a été utilisé pour la collecte d'informations factuelles. Ces données ont été recueillies auprès des chercheurs et des organismes dont les projets ont été acceptés. Initialement, il était prévu que des entrevues soient réalisées avec des administrateurs du FSC dans les universités, mais la collecte s'est plutôt faite par l'entremise d'un questionnaire auquel ils ont été invités à répondre.

Les données issues de ces sondages ont fait l'objet d'une analyse descriptive qui a permis de dégager les fréquences et les pourcentages de réponses par thèmes abordés. Les réponses aux questions ouvertes ont été aussi traitées comme des données qualitatives servant de complément d'information.

Tableau 5 : Taux de réponse au sondage

OUTILS DE COLLECTE	Personnes sondées	Nombre total de personnes jointes	Nombre de personnes qui ont répondu	Taux de réponse
Sondage	Chercheurs	68	33 ⁷	48 %
	Représentants d'organismes	44	9 ⁸	20 %
	Administrateurs	13	5 ⁹	38 %

3.3.3 Données administratives et revue documentaire

La revue documentaire a consisté à rechercher, dans la documentation existante, les informations pertinentes en lien avec le sujet d'évaluation et susceptibles de répondre aux questions d'évaluation. Les rapports d'activités, les rapports financiers et les redditions de comptes consultés dans le cadre de cette revue documentaire ont fourni plusieurs éléments intéressants. L'information obtenue a été traitée à partir

⁶ Grille d'analyse (voir annexes 3, 4 et 5).

⁷ Sur les 33 personnes qui ont répondu au sondage, 23 réponses ont été jugées complètes après le traitement des données et utilisées pour l'analyse.

⁸ Sur les 9 personnes qui ont répondu au sondage, 6 réponses ont été jugées complètes après le traitement des données et utilisées pour l'analyse.

⁹ Sur les 5 personnes qui ont répondu au sondage, 3 réponses ont été jugées complètes après le traitement des données et utilisées pour l'analyse. Néanmoins pour certaines questions ce sont 2 réponses qui ont été enregistrées.

d'une grille d'analyse préalablement établie pour compléter les données collectées sur les questions concernant la pertinence de l'intervention.

3.3.4 Limites des méthodes de collecte de données

Les limites observées au cours de cette collecte sont essentiellement liées au faible nombre de personnes devant être interrogées. En effet, parmi les membres du comité d'évaluation qui étaient joignables, trois ont été interrogés. Aucun des chercheurs dont le dossier a été refusé n'a été interrogé.

Parmi les personnes dont les coordonnées sont disponibles dans la documentation (au cours de la période d'évaluation), soit 13 du secteur universitaire et 10 du secteur communautaire, membres du comité d'évaluation, 5 ont été jointes et 4 ont accepté de participer aux entrevues lors du premier contact (pour un taux d'acceptation de 80 %). Les relances effectuées après ce premier contact ont permis d'obtenir l'accord de trois personnes sur les quatre qui avaient initialement accepté, soit un membre du comité du secteur communautaire et deux du secteur universitaire.

En définitive, quatre personnes ont été interrogées, dont trois membres du comité d'évaluation et une personne de la direction de programme.

En ce qui a trait aux sondages, le taux de réponse des chercheurs approche la moyenne (48 %). En revanche, le nombre de répondants parmi les représentants d'organismes et les administrateurs est très faible, d'où l'importance d'interpréter ces données avec prudence. Le poids des données d'une seule catégorie de parties prenantes peut influencer la compréhension des faits.

Néanmoins, cette limite est comblée par l'analyse par triangulation avec les données issues des entrevues et de l'analyse documentaire. Celles-ci ont permis de répondre aux questions d'évaluation.

Il faut préciser que le faible nombre de répondants parmi les membres de comités d'évaluation est dû à la difficulté de maintenir les contacts avec ceux dont le mandat est terminé.

4. Résultats de l'évaluation et analyse évaluative

Quatre questions d'évaluation, soit une sur la conformité opérationnelle du programme, deux sur la pertinence et une sur l'efficacité, ont permis de répondre aux trois critères énumérés. Les résultats de cette évaluation ont été présentés à la suite de la triangulation de toutes les informations recueillies par l'entremise des différentes méthodes de collecte de données.

4.1 Conformité des activités de mise en œuvre du programme aux conditions prévues

4.1.1 Les activités de mise en œuvre sont-elles appropriées et conformes aux conditions prévues?

Les activités de mise en œuvre de ce programme concernent le lancement de l'appel de projets, l'évaluation des demandes, l'annonce des résultats et le suivi des projets. Pour répondre à la question d'évaluation, il convient de se demander si la réalisation des trois étapes de la mise en œuvre du programme énumérées ci-dessus s'est déroulée comme prévu.

4.1.1.1 Le lancement de l'appel de projets

Comme mentionné dans le chapitre sur les activités, en août et en septembre, une lettre annonçant le lancement de l'appel annuel de projets est transmise au bureau du vice-recteur ou de la vice-rectrice à l'enseignement ou, s'il y a lieu, à celui du vice-recteur ou de la vice-rectrice responsable des services aux collectivités. Par l'entremise de cette lettre, le MES invite tous les départements des établissements universitaires à déposer des projets de transfert de connaissances permettant de répondre à un besoin d'un organisme d'action communautaire autonome.

Le deuxième lundi de novembre, au plus tard, le bureau du vice-recteur ou de la vice-rectrice transmet, par courriel, les demandes de subvention à la coordonnatrice du FSC au MES.

4.1.1.1.1 Processus d'appel de projets

La direction chargée de la gestion du programme soutient que le processus de l'appel de projets se déroule comme prévu. Pour elle, la date de transmission de la lettre à l'université, la date de transmission des demandes de subvention et les délais pour soumettre les demandes de subvention sont scrupuleusement respectés, de même que les canaux prévus pour l'annonce et la promotion des projets retenus.

Cette affirmation est confirmée par les résultats du sondage ainsi que par les informations issues des entrevues. L'analyse des données du sondage fait ressortir que 78 % des chercheurs interrogés indiquent avoir eu accès à l'appel de projets par l'intermédiaire de leur université et 11 % à partir du site web de leur établissement. Quant aux représentants d'organismes, trois des six personnes sondées disent avoir eu connaissance de l'existence du FSC à partir de l'information reçue des universités participantes. En outre, 56 % de ces chercheurs et cinq personnes parmi les six représentants d'organismes d'action communautaire connaissaient déjà le programme avant d'entamer le processus de demande de subvention pour leur projet.

Les entrevues ont clairement fait ressortir que tout le processus était suivi et que les canaux de diffusion que sont les universités et le site web du MES sont bien respectés. En effet, par l'entremise de leur établissement, les chercheurs universitaires reçoivent tous les appels de projets aux dates prévues.

Ces données corroborent l'affirmation de la direction de programme, selon laquelle tout se déroule dans le cadre prévu. D'ailleurs, les formulaires et les documents pertinents sur le programme sont disponibles sur le site web du MES¹⁰ depuis juin 2021. En outre, pendant que ces entrevues se déroulaient, en septembre, il a été confirmé que la lettre acheminée aux universités pour annoncer l'appel de projets s'est bel et bien rendue, comme l'a attesté la direction de programme.

4.1.1.1.2 Processus de soumission des demandes de subvention

Les données du tableau 6 ci-dessous présentent les points de vue de chercheurs et des représentants d'organismes dont les projets ont été financés ainsi que ceux des administrateurs du FSC sondés sur la mise en œuvre du programme.

Tableau 6 : Mise en œuvre du programme¹¹ (appel de projets)

Sujet	Point de vue des chercheurs sondés	Point de vue des représentants d'organismes sondés	Point de vue des administrateurs du FSC sondés
L'appel de projets est facilement accessible.	100 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	4 des 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 3 sont plutôt d'accord.
Formulaires pour répondre à l'appel de projets			
Les formulaires pour répondre à l'appel de projets étaient facilement accessibles.	88 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	3 des 5 ¹² sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	ND
Les informations demandées dans les formulaires de candidature étaient claires et compréhensibles.	84 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	3 des 6 sont plutôt d'accord.	ND
Dossier de candidature			
Le volume d'informations demandées dans le dossier de candidature était adéquat.	92 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	4 des 6 sont plutôt d'accord.	Les 3 sont plutôt d'accord.
Les représentants du Ministère étaient disponibles pour répondre aux questions lors de la période de préparation du dossier de candidature.	56 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	3 des 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	ND

¹⁰<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveau/resultats-de-la-recherche/detail/article/fonds-des-services-aux-collectivites-fsc/?a=a&cHash=0ba26f552908ce34d41e40ab498f03b4>.

¹¹ Seules les réponses des chercheurs sont mises en pourcentage parce que leur taux de réponse est de 48 % et qu'une vingtaine de répondants ont participé au sondage. En ce qui a trait aux représentants d'organismes et aux administrateurs, compte tenu du faible nombre de répondants, les chiffres sont conservés, car la conversion en pourcentage pourrait dénaturer la compréhension.

¹² Une personne sur les six sondées n'a pas répondu à cette question, d'où le nombre de cinq.

Le Ministère était disponible pour répondre aux questions sur la mise en œuvre du FSC.	ND	ND	2 des 3 sont plutôt d'accord.
Collaboration entre chercheurs et organismes d'action communautaire			
Le ou les représentants de l'organisme d'action communautaire autonome ont approché le chercheur pour faire connaître leurs besoins en matière de transfert de connaissances.	60 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	5 des 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	ND
Le ou les représentants de l'organisme d'action communautaire autonome ont été impliqués dans le choix du projet de recherche.	96 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	4 des 6 sont tout à fait d'accord.	ND
Le ou les représentants de l'organisme d'action communautaire autonome ont été impliqués dans le développement du projet de recherche et dans l'élaboration du cadre méthodologique et théorique.	96 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	5 des 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	ND
Le ou les représentants de l'organisme d'action communautaire autonome participent à la préparation du dossier de candidature.	92 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	5 des 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	ND
Le ou les représentants de l'organisme ont été impliqués dans le choix des moyens de transfert des connaissances ainsi que dans la production d'outils de vulgarisation et de formation du personnel, etc.	80 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	5 des 6 sont tout à fait d'accord.	ND
La contribution du ou des représentants de l'organisme d'action communautaire autonome a été essentielle à la réalisation du projet de recherche.	92 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	5 des 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	ND
Délai pour la préparation du dossier et pour le traitement des demandes			
Le délai accordé pour la préparation du dossier de candidature était raisonnable.	80 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	3 des 9 sont plutôt d'accord et 3 sont plutôt en désaccord.	Les 3 sont plutôt d'accord.
Le délai de traitement des demandes estimé à huit mois était raisonnable.	60 % des chercheurs sondés sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	5 des 6 représentants d'organismes sondés sont plutôt en désaccord.	ND

Ces données révèlent qu'une très grande majorité des personnes sondées sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que les formulaires pour répondre à l'appel de projets étaient facilement accessibles et compréhensibles, que le volume d'informations demandées dans le dossier de candidature était adéquat et que les représentants du MES étaient disponibles pour répondre aux questions lors de la préparation du dossier de candidature et de sa mise en œuvre.

La grande majorité des répondants sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que toutes les étapes de collaboration entre chercheurs et représentants d'organismes se déroulent comme prévu.

En outre, le seul point de divergence concerne le délai accordé pour la préparation du dossier de candidature et sur le délai de traitement des demandes. Si 80 % des chercheurs sondés sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que le délai accordé pour la préparation du dossier de candidature était raisonnable, seuls 3 représentants d'organismes parmi les 9 sondés sont plutôt

d'accord, contre 3 qui sont plutôt en désaccord. Les trois administrateurs sondés sont aussi plutôt en désaccord. Quant au délai de traitement des demandes estimé à 8 mois, 60 % des chercheurs sondés sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord, contre 5 représentants d'organismes sur les 6 qui sont plutôt en désaccord.

Si tous les acteurs semblent considérer que les délais sont respectés dans le processus de demande de fonds, il faut souligner que tous ne sont pas d'accord sur le fait que ces délais sont raisonnables. C'est pourquoi il est important que le MES envisage de prolonger le délai pour la préparation des dossiers de candidature (ce qui est d'ailleurs ressorti dans les améliorations recommandées par les personnes interrogées) et à réduire le délai de traitement des demandes.

4.1.1.2 L'évaluation des demandes

4.1.1.2.1 Fonctionnement du comité d'évaluation

Les informations issues de la documentation fournie par le MES indiquent que la directrice de la DERU préside le comité auquel siègent trois représentants du milieu universitaire et trois représentants du milieu communautaire. La durée de leur mandat est de trois ans. Celui-ci peut être renouvelé une fois si le membre concerné exprime le souhait de poursuivre son engagement.

Lorsqu'un poste de représentant universitaire se libère au sein du comité d'évaluation, le MES demande au Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) de lui soumettre le nom d'une personne. Quant au milieu communautaire, le MES invite le Réseau québécois de l'action communautaire autonome à proposer une personne qui le représentera au sein du comité.

Les curriculums vitæ reçus dans le cadre d'un appel de candidatures sont analysés par DERU. Les candidatures retenues sont ensuite soumises à l'approbation du sous-ministre adjoint du développement et du soutien des réseaux à des fins de nomination.

Les informations issues des données des entrevues sont concordantes et font ressortir que les différents membres du comité d'évaluation ont des expériences et des expertises diversifiées. Certains représentent le milieu universitaire et, d'autres, les organismes d'action communautaire. Comme cela est mentionné dans le chapitre sur les activités du comité, les membres se rencontrent pour analyser les demandes au regard des critères établis, et ce, dans les délais prescrits. Ils transmettent ensuite les résultats de leurs travaux au MES. Lors des entrevues, il a été mentionné que, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les dossiers ont été protégés par des codes d'accès, puis soumis par courriel.

4.1.1.2.2 Processus de sélection des projets

Lors de la rencontre, les évaluations sont soumises aux membres du comité, qui en discutent et classent les projets selon la note attribuée. La grille présentée au tableau 2 est utilisée pour le classement des demandes. Pour être sélectionné, le projet doit obtenir une note finale minimale de 80 %, soit B +. La DERU s'appuie sur ce classement pour formuler des recommandations à la ministre.

Pour des raisons de confidentialité et pour prévenir les conflits d'intérêts, les membres du comité doivent détruire, à la fin de la rencontre, tous les documents ayant servi à l'évaluation des projets. Par ailleurs,

les évaluateurs qui se trouvent en situation de conflits d'intérêts doivent quitter la salle lors de l'évaluation de certains projets.

Les membres du comité d'évaluation des projets qui ont été interrogés sont d'avis que tous les travaux auxquels ils ont assisté durant leur mandature se sont déroulés comme prévu. Les réunions se tenaient dans une belle ambiance, dans un esprit collaboratif, et les travaux se déroulaient dans le respect strict des procédures établies. Le comité recevait les dossiers et les membres les analysaient individuellement selon les critères déterminés. Une délibération suivait; les dossiers étaient alors mis en commun. Les membres du comité affirment que leurs travaux consistaient à cibler les projets de haute qualité et ceux de qualité inférieure, selon les critères établis. À cet égard, il a été constaté que les critères de sélection des organismes d'action communautaire sont objectifs, tout comme ceux inscrits à la grille d'analyse des dossiers. En outre, la diversité des membres du comité permet un travail en synergie dans l'analyse des dossiers. Ainsi, les critères sont mieux appréciés selon la sensibilité du membre du comité, ce qui permet de faire le tour des dossiers et de sélectionner ceux qui doivent être retenus, et ce, dans un esprit d'équipe et d'équité.

En revanche, lors des entrevues, certains facteurs susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des activités du comité ont été rapportés. Il s'agit d'absences constatées lors de rencontres du comité ainsi que des délais de 25 à 30 heures accordés pour l'analyse de plusieurs dossiers, considérés comme insuffisants. Certains dossiers jugés peu pertinents se retrouvent dans la liste des dossiers à analyser. Les membres du comité passent donc plus de temps à les étudier. Cela représente un effort énorme compte tenu du fait, qu'en fin de processus, le nombre de dossiers retenus pour le financement se situe entre cinq et sept. Le MES devrait faire, en amont, un tri des dossiers qui ne respectent pas les critères afin que les travaux du comité se limitent à l'analyse des dossiers les plus pertinents.

En outre, la destruction de tous les documents de délibération fait en sorte qu'aucune archive des travaux des membres du comité n'est conservée. Si toute information personnelle susceptible de permettre de retrouver les personnes qui ont pris part au processus était retirée, ces documents pourraient être conservés. Des traces subsisteraient et pourraient être utiles en cas de contestations ou de vérifications de conformité.

Il est aussi fait mention que certains dossiers ont été rejetés par manque de collaboration avérée entre les universitaires et les organismes d'action communautaire, alors qu'il s'agit d'une condition indispensable pour que le dossier soit accepté. Le MES peut utiliser ce critère d'exclusion en analyse préalable pour diminuer le nombre de dossiers à présenter au comité d'évaluation.

4.1.1.2.3 Rémunération du représentant de l'organisme d'action communautaire

Une grande majorité des personnes sondées sont en faveur d'une rémunération des représentants des organismes d'action communautaire. Ainsi, 76 % des chercheurs sondés sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que l'implication des représentants de l'organisme aurait été plus importante si ceux-ci avaient été rémunérés. Cinq des six représentants d'organismes sondés sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec cette assertion.

Cette idée a aussi été corroborée par les membres du comité d'évaluation des projets ayant participé aux entrevues. En effet, il en est ressorti que cette rémunération est une motivation indispensable pour

les représentants d'organismes, d'autant plus qu'ils consacrent beaucoup de temps à l'analyse des dossiers, puisqu'ils sont peu nombreux. En outre, pour la direction du programme, cette idée était émergente au MES. Sa mise en application semble essentielle au maintien de la participation des représentants d'organismes d'action communautaire au sein des différents comités d'évaluation des projets.

4.1.1.3 L'annonce des résultats et le suivi du projet

Près de huit mois après le dépôt des demandes de subvention, une lettre annonçant l'Attribution du financement est transmise à toutes les universités dont le ou les projets ont été retenus. Ces universités et le MES signent alors une convention financière, qui précise les termes d'utilisation de la subvention. Après la signature de la convention d'aide financière, le MES verse à l'université la totalité ou une première partie de la subvention. Cette somme représente le montant prévu dans les prévisions budgétaires pour les activités de démarrage du projet.

Dans le cas d'un projet s'échelonnant sur deux ans, pour bénéficier du reste de la subvention, l'université doit déposer un rapport financier ainsi qu'un rapport d'activités. Le rapport et l'état de dépenses finaux du projet sont soumis au MES à la fin du projet.

Les entrevues réalisées ont révélé que les membres du comité d'évaluation ne sont pas toujours informés des résultats des dossiers retenus par le MES après la décision finale.

La revue documentaire a été réalisée à partir de huit projets choisis aléatoirement au cours de la période d'évaluation. Les redditions de comptes de ces projets sont basées sur la grille de rapport que le MES met à la disposition des chargés de projets. Cette grille présente diverses informations sur le projet, le profil des chercheurs et des organismes qui ont bénéficié du financement, les retombées des projets pour les organismes et leur collectivité ainsi que des informations sur la collaboration (chercheur-organisation).

La reddition de comptes est faite systématiquement par les chercheurs et les organismes bénéficiaires à mi-parcours pour les projets s'échelonnant sur deux ans ainsi qu'à la fin pour les projets qui se terminent, comme le demande le MES.

En plus des rapports d'activités, les différents rapports financiers ont été aussi scrutés durant la revue documentaire.

L'analyse fait ressortir que la collaboration entre les organismes et les chercheurs s'est déroulée parfaitement. Cela semble évident, dès lors, que tous les projets retenus sont ceux dont la collaboration entre chercheurs ainsi qu'organismes est avérée et documentée. Cette information est corroborée lors des entrevues, durant lesquelles il a été mentionné qu'une belle collaboration s'est établie entre eux.

Quant aux retombées des projets, elles sont décrites sous forme de résultats opérationnels immédiats observés à la fin du projet. Ces informations sont mises à la disposition du MES dans la reddition de comptes des projets terminés. Le point de vue des personnes sondées est présenté dans le tableau 7 suivant.

Tableau 7 : Mise en œuvre du programme (annonce des résultats et suivi du projet)

Sujet	Point de vue des chercheurs sondés	Point de vue des représentants d'organismes sondés	Point de vue des administrateurs du FSC sondés
Reddition de comptes			
Les informations demandées dans la reddition de comptes étaient claires.	84 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	3 des 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 3 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.
Le processus de reddition de comptes était satisfaisant.	80 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	2 des 6 sondés sont tout à fait d'accord.	Les 2 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.
Le ou les représentants de l'organisme d'action communautaire autonome ont été impliqués dans l'évaluation et le projet de rédaction des rapports d'activités et des rapports finaux.	72 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	5 des 6 sondés sont tout à fait d'accord.	ND
Les informations demandées dans la reddition de comptes ont permis de faire ressortir les réalisations du projet.	84 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	2 des 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	ND

Les chercheurs et les représentants d'organismes sondés affirment à 100 % qu'ils sont très satisfaits ou satisfaits du déroulement du projet.

Malgré le fait que tout semble se dérouler comme prévu dans le processus de mise en œuvre du programme, les personnes sondées ont proposé des améliorations. Celles-ci sont présentées dans l'encadré de la page 41.

Synthèse sur la question 1 : Les activités de mise en œuvre sont-elles appropriées et conformes aux conditions prévues?

Les analyses réalisées à partir des informations fournies par les intervenants impliqués dans la mise en œuvre du programme (MES, chercheurs, organismes et administrateurs) permettent de soutenir que, dans l'ensemble, les différentes activités de mise en œuvre sont appropriées et qu'elles se déroulent conformément aux conditions prévues. Quelques améliorations sont proposées.

4.2 Pertinence du programme FSC

4.2.1 Dans quelle mesure, le FSC répond-il aux besoins des universités et des organismes d'action communautaire?

4.2.1.1 Besoins des universités et des organismes d'action communautaire

En raison de leurs moyens financiers limités, les organismes d'action communautaire ont difficilement accès aux ressources et à l'expertise des établissements universitaires. Le FSC vise à favoriser un

échange bilatéral entre le milieu universitaire et ces organismes autonomes par un transfert de l'expertise développée par les parties ainsi qu'une co-construction de connaissances sur des modes de transfert. Cette collaboration a pour but d'aider les organismes d'action communautaire dont la mission est d'améliorer la santé et le bien-être des collectivités qu'ils servent. Le FSC a été mis en place pour soutenir les établissements d'enseignement universitaire, spécifiquement, dans la réalisation de leur mission sociale : les services à la collectivité.

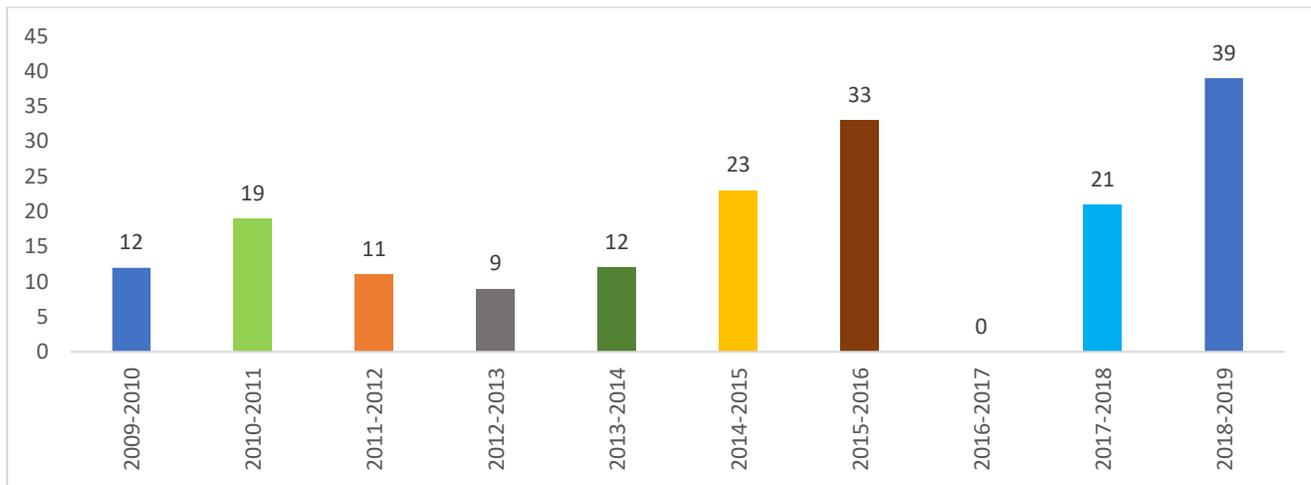
Le transfert de connaissances dont il est fait mention consiste en un échange bilatéral entre un organisme d'action communautaire et une équipe de chercheurs universitaires (membres du corps professoral ou du personnel professionnel d'un établissement d'enseignement universitaire). Dans cet échange, ces derniers adaptent le savoir découlant de leurs activités et le transmettent afin d'en favoriser l'appropriation par les organismes d'action communautaire et d'en faire bénéficier une collectivité¹³. Ce transfert de connaissances prend en compte les besoins et les aspirations réels des organismes d'action communautaire.

Cela se traduit par la réalisation de plusieurs projets au cours de la période d'évaluation, en réponse aux besoins des universitaires et des organismes. On enregistre les données suivantes issues de la reddition de comptes sur la gestion du programme, des rapports d'activités et des rapports financiers :

- nombre de subventions attribuées, nombre de projets financés et réalisés :
 - demandes de financement de projets : 179;
 - nombre de projets financés et réalisés : 63 (35 %).
- montant des subventions accordées :
 - sommes investies entre 2009-2010 et 2018-2019, estimées à environ 5 M\$, à raison de 550 000 \$ par an, soit 6 projets financés en moyenne par année;
 - durée du projet : 1 ou 2 ans et subvention de 1 000 à 50 000 \$ par an.
- nombre de chercheurs et d'organismes qui ont bénéficié du financement :
 - nombre de projets financés : 63 (35 %), ce qui sous-entend 63 chercheurs, 63 organismes.
- nombre de chercheurs et d'organismes qui n'ont pas bénéficié du financement :
 - nombre de projets refusés : 59 (33 %);
 - nombre de projets non recevables : 48 (27 %);
 - nombre de projets non subventionnés, faute de financement : 9 (5 %).

¹³ Fonds des services aux collectivités : Guide de l'appel de projets, p. 1.

Figure 1 : Évolution des demandes reçues de 2009 à 2018



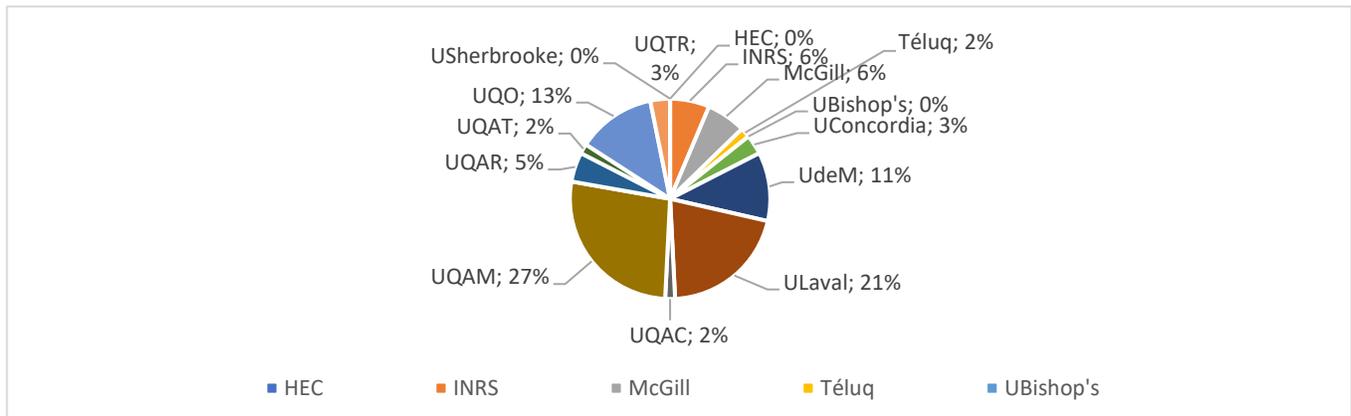
Il est ressorti des entrevues que la plupart des projets voient le jour dans une approche « top-down », c'est-à-dire que ce sont les chercheurs qui sont à l'origine du projet et qui s'assurent de répondre à un besoin de l'organisme d'action communautaire. Cependant, le contraire peut aussi se produire pour certains projets dans une approche « bottom-up », où ce sont les organismes, en fonction de leurs besoins, qui approchent les chercheurs. Il est important que le projet réponde aux besoins des organismes dans une approche de véritable collaboration et d'échange bilatéral, l'objectif ultime étant un transfert de connaissances et une appropriation de celles-ci par l'organisme.

Les représentants des organismes siégeant au comité d'évaluation doivent s'assurer, au cours des travaux du comité, que les besoins des communautés sont bien pris en compte pour valider les projets. Lors des travaux d'évaluation, il a été vérifié que des projets mal documentés, mal argumentés ou assortis d'objectifs qui ne remplissent pas les conditions de « réels besoins à satisfaire » ne sont effectivement pas retenus par le MES.

En 2016-2017, il n'y a eu aucun projet parce que le MES a suspendu le financement du FSC en attendant les résultats d'une évaluation qu'il avait commanditée. Cette évaluation devrait permettre au MES de recueillir des informations sur l'efficacité du programme et d'orienter la prise de décision sur sa continuité. Malheureusement, elle n'a pu se faire et les activités du FSC ont repris avec le financement de plusieurs projets issus d'universités du Québec.

La figure 2 suivante présente le portrait des projets acceptés et réalisés par université. L'Université du Québec à Montréal et l'Université Laval y sont en tête, avec respectivement 27 % et 21 %.

Figure 2 : Répartition des projets acceptés par université de 2009 à 2018



La pertinence du programme est reconnue, en très grande proportion, par l'ensemble des entités sondées. Pour 88 % des chercheurs, ainsi que pour 5 des 6 représentants des organismes et les 3 administrateurs du FSC sondés, le programme est tout à fait pertinent.

Quant à savoir si le FSC favorise le rapprochement entre les universités et les organismes d'action communautaire autonomes, 92 % des chercheurs sondés sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord, ce qui est corroboré par les six représentants des organismes et les trois administrateurs du FSC sondés.

Les membres du comité d'évaluation des projets abordent la notion de pertinence du programme dans le même sens. Ils estiment que le programme comble des besoins réels et qu'il encourage la démocratisation des connaissances. Il est même mentionné que le bien-fondé de ce programme justifierait une augmentation du budget qui y est associé, ce qui permettrait de financer d'autres bons projets.

Synthèse sur la question : Dans quelle mesure le FSC répond-il aux besoins des universités et des organismes d'action communautaire?

La conception des projets basée sur les besoins des organismes communautaires ainsi que la collaboration ainsi que la synergie entre universitaires et organismes dans le choix et la mise en œuvre de 63 projets témoignent de la pertinence du programme à combler les besoins des parties prenantes.

4.3 Connaissance d'autres programmes qui financent les établissements universitaires dans la réalisation de leur mission sociale

4.3.1 Existe-t-il d'autres programmes qui soutiennent les mêmes initiatives?

Comme le présente le tableau 8, une proportion de personnes sondées affirment avoir eu connaissance de l'existence d'autres programmes publics qui subventionnent des projets en lien avec la mission sociale de l'université et qui visent le transfert de connaissances entre les universités ainsi que les organismes d'action communautaire autonomes.

Tableau 8 : Point de vue des personnes sondées sur la connaissance d'autres programmes

Connaissance de programmes publics, autres que le FSC, qui subventionnent des projets en lien avec la mission sociale de l'université			
	<i>Chercheurs</i>	<i>Organismes</i>	<i>Administrateurs</i>
Oui	36 %	2 personnes sur 6	2 personnes sur 3
Non	52 %	4 personnes sur 6	1 personne sur 3
Connaissance d'autres programmes publics visant le transfert de connaissances entre les universités et les organismes d'action communautaire autonomes			
Oui	36 %	3 personnes sur 6	1 personne sur 3
Non	48 %	2 personnes sur 6	2 personnes sur 3

En outre, 67 % des chercheurs sondés affirment avoir obtenu une subvention dans le cadre d'autres programmes pour un transfert de connaissances vers les organismes d'action communautaire autonomes et 78 % sont tout à fait ou assez d'accord avec le fait que le FSC possède des caractéristiques distinctives par rapport à ces autres programmes de subvention.

Le tableau 9 suivant décrit des programmes que les chercheurs ont nommés et qui soutiennent également la mission sociale des universités. Ces programmes subventionnent aussi des projets visant le transfert de connaissances entre les universités et les organismes d'action communautaire autonomes.

Une analyse a permis de faire ressortir les principales caractéristiques de ces programmes et de dégager des similitudes ou des éléments distinctifs.

Tableau 9 : Principales caractéristiques des autres programmes et du FSC

Programmes	Principales caractéristiques
Fonds des services aux collectivités	Objectif : Permettre un échange bilatéral entre le milieu universitaire et les organismes d'action communautaire autonomes par un transfert de l'expertise développée par les parties et une coconstruction de connaissances sur des modes de transfert entre les parties.

<p>Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)</p>	<p>Cibles : Chercheurs universitaires et organismes d'action communautaire</p> <p>Moyen d'intervention : Subvention</p> <p>Montant : De 1 000 \$ à 50 000 \$ par projet</p> <p>Durée : 1 ou 2 ans</p>
<p>Innovation sociale – vieillir et vivre ensemble</p> <p>Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)</p>	<p>Objectif : Favoriser l'innovation sociale par l'implantation ou la mise en œuvre d'une technologie adaptée et accessible aux personnes âgées, qui leur permettra de vivre le plus longtemps possible de façon autonome et sécuritaire.</p> <p>Cibles : Établissements du réseau québécois de l'enseignement supérieur (collégiaux et universitaires) Organismes d'intermédiation en innovation sociale reconnus par le gouvernement du Québec</p> <p>Moyen d'intervention : Aide financière</p> <p>Montant : 300 000 \$ par an</p> <p>Durée : 3 ans</p>
<p>Québec ami des aînés</p> <p>Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)</p>	<p>Objectifs : Contribuer à adapter les milieux de vie aux réalités des personnes aînées en vue de leur permettre de rester chez elles, dans leur communauté, dans des environnements sains, sécuritaires et accueillants.</p> <p>Favoriser la participation des personnes aînées au développement social, économique et culturel de leur communauté.</p> <p>Cible : Organismes sans but lucratif</p> <p>Moyen d'intervention : Aide financière</p> <p>Montant : Minimum de 17 000 \$ pour 2 ans Maximum de 453 600 \$ pour 3 ans</p> <p>Durée : De 1 à 3 ans</p>
<p>Subventions d'engagement partenarial</p> <p>Gouvernement du Canada</p> <p>Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)</p>	<p>Objectif : Offrir un financement opportun à court terme pour des activités de recherche menées en partenariat, et ce, afin d'éclairer la prise de décisions au sein d'un seul organisme du secteur public, privé ou sans but lucratif.</p> <p>Le financement est attribué à l'issue de concours ouverts. Les demandes peuvent porter sur tous les domaines, sujets, approches et disciplines admissibles au financement du CRSH.</p> <p>Cibles : Chercheuse ou chercheur ou équipe de recherche composée d'une candidate ou d'un candidat et de cocandidates ou cocandidats, ou encore de collaboratrices ou collaborateurs.</p> <p>Candidats affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien</p> <p>Moyen d'intervention : Subventions</p>

	<p>Montant : De 7 000 \$ à 25 000 \$ pendant 1 an</p> <p>Durée : 1 an</p>
<p>Subventions Connexion Gouvernement du Canada CRSH</p>	<p>Objectif : Appuyer des événements et des activités de rayonnement à court terme ciblant des initiatives de mobilisation des connaissances avec les participants et d'aborder des questions de recherche d'intérêt pour eux.</p> <p>Généralement, le financement est attribué à l'issue de concours ouverts. Les demandes peuvent porter sur tous les domaines, sujets, approches et disciplines admissibles au financement du CRSH.</p> <p>Cible : Candidats affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien Les demandes peuvent être présentées par des établissements, par des candidats ou par des équipes composées d'une candidate ou d'un candidat ou encore d'une directrice ou d'un directeur de projet et d'un ou plusieurs cocandidats ou collaborateurs.</p> <p>Moyen d'intervention : Subventions</p> <p>Montant : De 7 000 \$ à 25 000 \$ pendant 1 an</p> <p>Durée : 1 an</p>
<p>Mobilisation des connaissances Gouvernement du Canada CRSH</p>	<p>Objectifs : Favoriser l'échange et l'intégration réciproques et complémentaires de connaissances issues de la recherche parmi les chercheurs, les courtiers de connaissances et les utilisateurs de celles-ci – tant dans le milieu universitaire qu'au-delà de celui-ci – de manière potentiellement avantageuse pour les utilisateurs afin de susciter des retombées bénéfiques au Canada et à l'échelle internationale. Rehausser le profil, la portée et l'impact de la recherche en sciences humaines.</p> <p>Cibles : Chercheurs et leurs partenaires</p> <p>Moyen d'intervention : Subventions</p>
<p>FRQ–Engagement</p>	<p>Objectifs : Programme de culture scientifique dont les objectifs spécifiques sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer activement des citoyens et des citoyennes dans une démarche scientifique autour d'une question scientifique qui les intéresse; - Soutenir le développement de nouvelles pratiques de sciences participatives au Québec; - Promouvoir une culture de démocratisation des connaissances scientifiques au sein de la société québécoise. <p>Cible : Une citoyenne ou un citoyen et une chercheuse ou un chercheur</p> <p>Moyen d'intervention : Aide financière</p> <p>Montant : 15 000 \$ pour 1 an (phase démarrage); 30 000 \$ pour 1 an (phase action)</p> <p>Durée : 1 an</p>

<p>FRQ–Actions concertées</p>	<p>Objectif : Favoriser le développement de la recherche et la mobilisation des connaissances en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres afin de mieux comprendre les problèmes et les phénomènes de société et de proposer des pistes de réflexion et des solutions innovantes.</p> <p>Cible : Chercheuse ou chercheur universitaire, chercheuse universitaire clinicienne ou chercheur universitaire clinicien ou encore chercheuse ou chercheur de collègue</p> <p>Moyen d'intervention : Bourse/subvention</p> <p>Montant et durée : Bourse à la maîtrise : 17 500 \$ par an (maximum 6 sessions) Bourse au doctorat : 21 000 \$ par an (maximum 12 sessions) Bourse postdoctorale : 45 000 \$ par an + 10 000 \$ par an si le lieu de stage est à plus de 250 km des frontières du Québec (de 6 à 24 mois + possibilité de 12 mois supplémentaires à certaines conditions)</p>
<p>Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels</p> <p>Ministère de la Justice du Québec (MJQ)</p>	<p>Objectifs : Favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de services d'aide aux victimes; - La recherche sur toute question relative à l'aide aux victimes; - La réalisation et la diffusion de programmes d'information, de sensibilisation et de formation. <p>Cibles : Personnes victimes d'actes criminels Organismes venant en aide aux personnes victimes d'actes criminels</p>

Sources : MEI, Innovation sociale; MSSS, Québec ami des aînés; CRSH, Subventions d'engagement partenarial, Subventions Connexion, Mobilisation des connaissances; FRQ, Engagement, Actions concertées; MJQ, Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels.

Pour établir la pertinence du FSC, il convient d'expliquer comment il se distingue des autres programmes. Le tableau 10 fait ressortir les critères d'analyse des éléments distinctifs des différents programmes et du FSC.

Tableau 10 : Comparaison entre le FSC et les autres programmes

Critères de comparaison des autres programmes avec le FSC	Analyse
<p>Domaines d'intervention sur le plan du transfert de connaissances</p>	<p>Le FSC permet les transferts de connaissances des universités vers des organismes d'action communautaire par la production de connaissances en collaboration et par échange bilatéral en tenant compte des besoins exprimés par ces derniers.</p> <p>Subventions d'engagement partenarial : Le programme subventionne des événements et des activités qui constituent des occasions d'échanger des connaissances avec les participants et d'aborder des questions de recherche d'intérêt pour eux.</p> <p>Mobilisation des connaissances : Le programme vise l'échange et l'intégration réciproques et complémentaires de connaissances issues de la recherche parmi les chercheurs, les courtiers de connaissances et les utilisateurs de celles-ci, et ce, dans le milieu universitaire et au-delà.</p>
<p>Intervention participative</p>	<p>Le FSC permet un échange bilatéral entre le milieu universitaire et les organismes d'action communautaire autonomes par un transfert de l'expertise développée par</p>

	<p>les parties et une coconstruction de connaissances sur des modes de transfert entre les parties.</p> <p>Québec ami des aînés permet le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu pour la réalisation de projets ayant des retombées directes et positives sur les personnes aînées.</p> <p>Le programme Subventions d'engagement partenarial offre un financement pour des activités de recherche menées en partenariat.</p>
Cible d'intervention	<p>Le FSC cible les interventions qui comblent des besoins d'acquisition de connaissances pour la satisfaction de besoins exprimés par des organismes d'action communautaire en collaboration avec une ou un universitaire.</p> <p>Innovation sociale–vieillir et vivre ensemble porte sur la technologie adaptée et accessible aux personnes âgées.</p> <p>Québec ami des aînés soutient des activités et des initiatives à portée locale, régionale ou nationale réalisées par des organismes sans but lucratif qui contribuent à adapter les milieux de vie aux réalités des personnes aînées.</p> <p>Les programmes Subventions d'engagement partenarial et Subventions Connexion sont axés sur le domaine des sciences humaines et les résultats des projets doivent accroître les connaissances sur l'être humain, les groupes et les sociétés, leur façon de penser, de vivre et d'interagir entre eux et avec le monde.</p> <p>Mobilisation des connaissances porte sur l'échange et l'intégration de connaissances au sein ou à l'extérieur du milieu universitaire.</p> <p>FRQ–Engagement aborde plusieurs thèmes : nature et technologies, santé ainsi que société et culture.</p> <p>FRQ–Actions concertées vise la mobilisation des connaissances en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres.</p> <p>Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels soutient les activités d'organismes venant en aide aux personnes victimes d'actes criminels.</p>
Moyen d'intervention	<p>Les projets retenus dans le cadre du FSC se financent à travers une subvention accordée par le MES.</p> <p>À l'exception du FRQ–Actions concertées, qui donne des bourses, tous les autres programmes accordent des subventions ou des aides financières.</p>
Budget et durée	<p>Les projets du FSC durent 1 ou 2 ans, pour un budget de 1 000 \$ à 50 000 \$ par projet.</p> <p>Tous les autres programmes durent entre 1 et 3 ans avec divers budgets :</p> <p>Innovation sociale–vieillir et vivre ensemble : 300 000 \$ par an pendant 3 ans</p> <p>Québec ami des aînés : minimum de 17 000 \$ pour 2 ans; maximum de 453 600 \$ pour 3 ans pendant 1 à 3 ans</p> <p>Subventions d'engagement partenarial : de 7 000 \$ à 25 000 \$ pendant 1 an</p> <p>Subventions Connexion : de 7 000 \$ à 25 000 \$ pendant 1 an</p> <p>FRQ–Engagement : 15 000 \$ pour 1 an (phase démarrage); 30 000 \$ pour 1 an (phase action); durée 1 an</p>

Sources : MEI, innovation sociale; MSSS, Québec ami des aînés; CRSH, Subventions d'engagement partenarial, Subventions Connexion; Mobilisation des connaissances; FRQ, Engagement; Actions concertées; MJQ, Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels.

Ce tableau indique que le FSC est le seul programme provincial dont l'intervention implique une collaboration et un échange bilatéral entre l'entité qui transfère la connaissance (les universités) et les bénéficiaires immédiats (les organismes d'action communautaire). En effet, le FSC préconise une prise

en compte des besoins réels des organismes et leur véritable collaboration. D'ailleurs, dans les critères d'admission, il faut établir cette participation pour que le projet soit accepté. Les besoins des organismes et leur collaboration sont d'une importance capitale.

Le programme permet ainsi de toucher plusieurs thèmes diversifiés liés aux besoins exprimés par les organismes d'action communautaire, alors que les autres programmes ciblent des interventions spécifiques.

Le point de vue des chercheurs sondés va dans le même sens : 78 % d'entre eux se disent tout à fait ou assez d'accord sur le fait que le FSC possède des caractéristiques distinctives par rapport aux autres programmes de subvention.

Synthèse sur la question : Existe-t-il d'autres programmes qui soutiennent les mêmes initiatives?

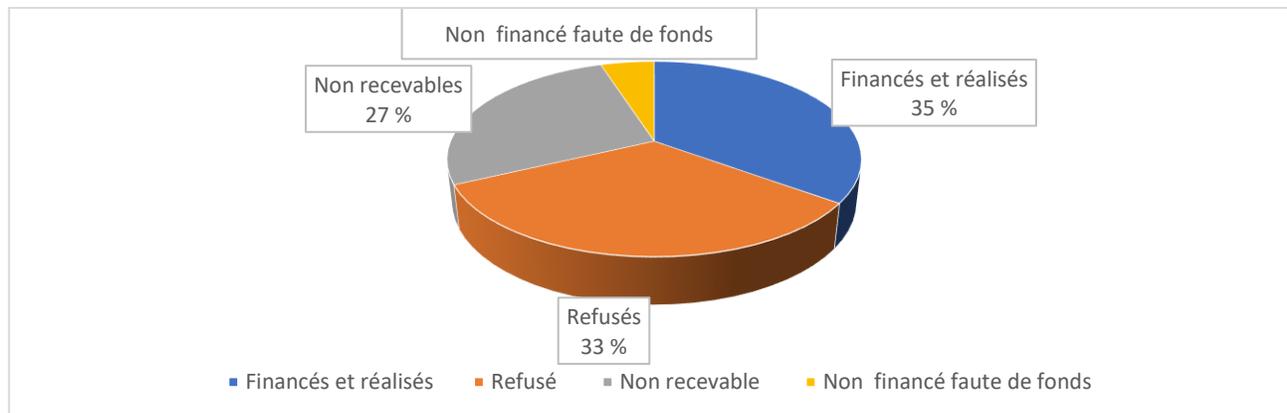
Il existe d'autres programmes provinciaux et fédéraux qui octroient des aides financières ou des bourses pour des recherches et des initiatives dans divers domaines.

Le FSC se distingue des autres programmes analysés par son intervention qui implique une collaboration étroite entre les universitaires et les organismes d'action communautaire. En outre, il couvre un large champ d'intervention selon les besoins exprimés par ces organismes.

4.4 Efficacité du programme FSC

Comme cela est mentionné dans la section sur les extrants des bénéficiaires, selon la direction du programme, les 63 projets qui ont été acceptés et financés au cours des 10 ans (35 % des 179 projets soumis) que couvre la période d'évaluation ont tous été réalisés, selon la direction du programme comme l'indique la figure 3.

Figure 3 : Portrait général des concours de 2009 à 2018



Tous ces projets se sont réalisés avec une collaboration participative entre les chercheurs et les organismes. Les représentants de ces deux groupes sondés sont en très grande majorité d'accord sur

le fait que les projets réalisés ont engendré des retombées sur le plan du transfert de connaissances aux organismes. Ainsi, 92 % des chercheurs sondés sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord sur le fait que le projet réalisé a permis de transférer les connaissances vers l'organisme d'action communautaire autonome participant. Ce point de vue est corroboré par les six représentants d'organismes sondés. Ceux-ci soutiennent, en effet, que le projet auquel ils ont participé a permis à leur organisme de bénéficier d'un transfert de savoir ou de connaissances.

L'analyse des données provenant des documents de reddition de comptes confirme que tous les projets réalisés ont permis de documenter des résultats opérationnels immédiats en fonction de la nature des projets et du transfert de connaissances sur les organismes et leurs bénéficiaires, comme le décrit le tableau 11. Selon 81 % des chercheurs sondés, ces résultats ont aussi été obtenus avec le concours d'étudiants qui ont pris part à la réalisation des différents projets.

Ces résultats témoignent de la grande satisfaction des animateurs sondés quant à la mise en œuvre de ces projets, comme le révèlent ces taux très élevés :

- tous les chercheurs sondés (100 %) sont très satisfaits ou satisfaits de la qualité des connaissances transférées dans le cadre du projet. Cinq représentants d'organismes bénéficiaires parmi les six sont très satisfaits ou satisfaits de la qualité des connaissances reçues. Quant aux deux administrateurs sondés, ils sont très satisfaits ou satisfaits de la collaboration avec le MES dans le cadre de la gestion du FSC;
- 87 % des chercheurs sondés sont très satisfaits ou satisfaits à l'égard de la qualité de la collaboration avec l'organisme d'action communautaire autonome qui a participé au projet. Les représentants d'organismes bénéficiaires sont, pour leur part, très satisfaits de cette collaboration.

Ces données sont aussi corroborées dans les redditions de comptes, qui font état de la très bonne collaboration entre les chercheurs et les organismes.

4.4.1 Quelles sont les retombées pour les universités, les organismes d'action communautaire et leurs collectivités?

Les actions concrètes ont permis de documenter des résultats opérationnels des projets réalisés auprès des universités et des organismes d'action communautaire.

Les analyses des données du sondage font ressortir que 87 % des chercheurs interrogés jugent que les connaissances transférées à la suite du projet ont été utiles ou assez utiles à l'organisme d'action communautaire autonome impliqué dans le projet. Cela est confirmé par les six représentants d'organismes qui estiment que les connaissances transférées ont été utiles ou assez utiles à leur organisme.

L'analyse documentaire a permis d'établir des résultats nets dans l'ensemble des projets réalisés, tels qu'ils sont décrits dans le tableau 11 suivant. Tous ces résultats concernant les organismes d'action communautaire permettent d'affirmer que le FSC contribue à la réalisation de la mission sociale des universités et de donner une visibilité aux universités par la réalisation de ces différents projets.

Selon les projets réalisés, les résultats obtenus consistent en la production d'outils mis à la disposition des organismes bénéficiaires, en la réalisation d'actions de sensibilisation, de formations et en l'organisation d'ateliers.

Tableau 11 : Retombées des projets issus de la reddition de compte

Projet	Profil des chercheurs qui ont bénéficié du financement	Profil des organismes qui ont bénéficié du financement	Retombées des projets pour les organismes et leurs collectivités	Information sur la collaboration entre organismes et chercheurs
Outil pour l'appréciation des effets de l'action concertée par ses acteurs	Université Laval et Association des personnes intéressées à l'aphasie et à l'AVC (APIA-AVC)	Coalition montréalaise des Tables de quartier	Mise en ligne de l'outil permettant de produire des informations en temps opportun sur les effets de l'action des acteurs multisectoriels (publics, communautaires, philanthropiques) réunis au sein d'instances de concertation territoriales (quartier, MRC) ou thématiques	Collaboration entre organismes et chercheurs
Codéveloppement et implantation d'un programme de formation visant à transférer les connaissances sur l'aphasie	Professeure/chercheure titulaire, École de santé publique-Département de médecine sociale et préventive	Association des personnes intéressées à l'aphasie et à l'AVC (APIA-AVC)	Connaissances transférées sur l'aphasie à un groupe pilote d'intervenants à travers des formations	Collaboration entre organisme et chercheur
Kaianishkat-vers l'autodétermination des femmes autochtones en matière de recherche : transfert de méthodologies et de techniques en vue de la constitution d'un réseau de chercheuses communautaires	Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal et Femmes autochtones du Québec inc. (FAQ)	Femmes autochtones du Québec inc. (FAQ)	Organisme, Femmes autochtones du Québec (FAQ), formé en ce qui a trait à la recherche et au pouvoir d'action renforcé. Acquisition de connaissance de huit femmes autochtones qui pourront à long terme former elles aussi d'autres femmes de la communauté	Collaboration entre organisme et universitaire
Accompagner les parents d'un enfant gravement malade confrontés à des décisions difficiles et complexes	Université du Québec en Outaouais	Le Phare, Enfants et Familles	Connaissances transférées à des intervenantes du Phare, Enfants et Familles, une maison de soins palliatifs pédiatriques, qui accompagnent les parents devant prendre des décisions difficiles	Belle collaboration
Coconstruction et implantation d'un programme de counselling individuel visant à améliorer le niveau d'activité physique des personnes avec des incapacités physiques	Université Laval	Adaptavie inc.	Kinésologues formés et sensibilisés	Belle collaboration
Une prévention concertée pour contrer les agressions à caractère sexuel (ACS) auprès des jeunes!	Université du Québec à Montréal	Regroupement québécois des CALAOS (RQ CALAOS)	Programme standardisé de prévention des agressions à caractère sexuel (ACS) conçu et administré dans les écoles secondaires par des ateliers de	Bonne qualité du partenariat

			coconstruction et d'appropriation dans 6 écoles participantes, avec 425 élèves de 3 ^e secondaire	
Exercer son rôle de parent en contexte de transition : adapter les pratiques éducatives pour mieux soutenir le processus d'adaptation et d'intégration des enfants nouveaux arrivants au Québec	Université de Montréal	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)	Expertises transférées par l'entremise d'ateliers sur l'adaptation des pratiques éducatives chez les nouveaux arrivants au Québec	Bonne collaboration
Empowerment en santé chez les autochtones	Université du Québec à Trois-Rivières; professeure clinicienne en sciences infirmières	Centre d'amitié autochtone de Trois-Rivières	Connaissances cliniques vulgarisées et culturellement adaptées transférées chez de jeunes autochtones	Bonne collaboration

Sources : Reddition de comptes des projets réalisés.

Le point de vue de tous les répondants va dans le sens de ces observations. Les personnes sondées sont en très grande majorité d'accord sur le fait que le FSC contribue à la réalisation de la mission sociale des universités et à répondre aux besoins en connaissances des organismes d'action communautaire, comme l'atteste le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12 : Perception de l'efficacité du FSC

Sujet	Point de vue des chercheurs sondés	Point de vue des représentants d'organismes sondés	Point de vue des administrateurs du FSC sondés
Le FSC contribue à la réalisation de la mission sociale des universités.	95 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 2 sont tout à fait d'accord.
Le FSC contribue à répondre aux besoins en connaissances des organismes d'action communautaire.	95 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 2 sont tout à fait d'accord.
Le FSC contribue à intéresser les chercheurs aux besoins en informations et en connaissances des organismes d'action communautaire autonomes.	95 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 2 sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord.
Le FSC contribue à rendre accessibles des connaissances universitaires pour les organismes d'action communautaire autonomes.	95 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 2 sont tout à fait d'accord.
Le FSC contribue à l'amélioration des services des organismes d'action communautaire autonomes au profit de leurs collectivités à travers les projets financés	95 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 2 sont tout à fait d'accord.
Les projets financés dans le cadre du FSC contribuent au rapprochement entre les universités et les organismes d'action communautaire autonomes.	95 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 6 sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord.	Les 2 sont tout à fait d'accord.

Toujours sur le plan des retombées du FSC, pour 78 % des chercheurs sondés, les connaissances transférées à la fin du projet ont été facilement intégrées dans les pratiques de l'organisme d'action communautaire autonome participant. Les six représentants d'organismes sondés partagent cet avis et estiment que les connaissances transférées à la fin du projet ont été facilement intégrées dans les pratiques de l'organisme partenaire.

Pour 87 % des chercheurs sondés, les connaissances transférées ont permis à l'organisme d'action communautaire autonome participant d'améliorer les services offerts à sa clientèle. Ce point de vue est soutenu par les six représentants des organismes, qui sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que les connaissances transférées leur ont permis d'améliorer leurs actions.

Pour les six représentants d'organismes sondés, des traces concrètes de la collaboration du chercheur et de l'organisme subsistent après le projet, entre autres :

- guide disponible sur le site web de l'organisme;
- poursuite des travaux réalisés sur le thème avec certains des chercheurs du projet;
- poursuite de la collaboration et maintien des liens avec la chercheuse et l'université;
- création d'outils qui continuent d'être utilisés pour plusieurs années et jusqu'à ce jour ainsi qu'intégration des connaissances acquises à partir d'autres interventions.

Pour les membres du comité d'évaluation des projets, il est difficile, voire impossible, d'être informés des retombées des projets réalisés dans la mesure où les redditions de comptes parviennent au MES après qu'ils aient terminé leurs travaux. Néanmoins, les entrevues réalisées auprès de ces derniers ont permis de faire ressortir que les projets entraînent des retombées assez pertinentes pendant quelques années après la réalisation des projets sans que cela soit rapporté au MES. En effet, ce dernier se limite aux redditions de comptes qui relatent les résultats opérationnels juste après la fin du projet. Ces informations font état de résultats probants de transfert de connaissances auprès des bénéficiaires qui ont pu acquérir des connaissances auprès de la chercheuse ou du chercheur universitaire après les deux années du projet et qui ont poursuivi leurs activités après la fin officielle de celui-ci. Toutes ces retombées ne sont pas documentées ni connues du MES. Cela est confirmé par le MES, qui estime n'avoir pas de possibilité de regard au-delà de la reddition de comptes faite après la fin du projet.

Synthèse sur la question 5 : Quelles sont les retombées pour les universités, les organismes d'action communautaire et leurs collectivités?

Le FSC a permis de réaliser 63 projets de transfert de connaissances des universités vers les organismes d'action communautaire et a contribué à :

- intéresser les chercheurs aux besoins en informations et en connaissances des organismes d'action communautaire autonomes;
- rendre accessibles des connaissances universitaires pour les organismes d'action communautaire autonomes;
- améliorer les services des organismes d'action communautaire autonomes au profit de leurs collectivités à travers les projets financés;
- rapprocher les universités et les organismes d'action communautaire autonomes par le transfert de connaissances.

Certains effets pertinents apparaissent après la fin des deux ans de réalisation des projets. Ils ne sont cependant pas documentés ni communiqués au MES.

Conclusion

Le mandat d'évaluation du programme des FSC a été confié par la DERU du MES, chargé de la gestion du programme. Cette évaluation a permis de documenter la conformité opérationnelle, la pertinence et l'efficacité du programme.

Les analyses montrent que le programme est mis en œuvre conformément aux règles établies, qu'il est pertinent et efficace ainsi qu'il entraîne des effets réels sur la réalisation de la mission sociale des universités et des organismes d'action communautaire.

En revanche, certaines recommandations sont formulées dans une perspective d'amélioration continue en vue de rehausser la performance du programme et de mieux répondre aux attentes de toutes les parties prenantes.

Leçons apprises

Selon les personnes sondées, certains facteurs ont facilité ou entravé le transfert de connaissances. Les sections suivantes présentent ces facteurs comme des leçons qu'il est possible d'en tirer.

Principaux facteurs ayant facilité le transfert de connaissances

- disponibilité des ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.) de l'organisme d'action communautaire autonome pour utiliser les connaissances produites;
- disponibilité des chercheurs pour effectuer le transfert de connaissances auprès de l'organisme d'action communautaire autonome;
- bonne collaboration entre les chercheurs et l'organisme d'action communautaire autonome.

Principaux obstacles au transfert de connaissances

- incapacité de l'organisme d'action communautaire à accéder à des connaissances vulgarisées;
- difficulté d'adaptation des connaissances produites aux réalités pratiques de l'organisme d'action communautaire autonome;
- non-priorisation du transfert de connaissances par l'organisme d'action communautaire autonome;
- manque de ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.) de l'organisme d'action communautaire autonome pour comprendre les résultats de recherche.

Facteurs facilitant l'utilisation des connaissances

- adéquation entre les connaissances produites et les besoins de l'organisme d'action communautaire autonome;
- volonté de l'organisme d'améliorer ses pratiques et ses services;
- disponibilité des ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.).

Facteur qui peut le plus nuire à l'intégration des connaissances transférées à l'organisme d'action communautaire autonome

- pénurie de ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.).

Facteurs de succès pour la collaboration entre les universités et les organismes d'action communautaire autonomes

- projets de recherche adaptés à la réalité et aux besoins des organismes;
- disponibilité des ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.);
- convergence des intérêts et des préoccupations des chercheurs ainsi que des organismes d'action communautaire autonomes.

Facteurs limitant la collaboration entre les universités et les organismes d'action communautaire autonomes

- manque d'adaptation des projets à la réalité et aux besoins des organismes;
- non-disponibilité des ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.);
- insatisfaction des partenaires quant au partage des rôles et des responsabilités;
- expériences antérieures de collaboration infructueuses;
- divergence des intérêts et des préoccupations des chercheurs ainsi que des organismes d'action communautaire autonomes.

Propositions des chercheurs, représentants d'organismes et administrateurs du FSC sondés en vue de l'amélioration du programme

- encourager et soutenir financièrement les universités dans la pérennisation et la valorisation des produits d'application des connaissances numériques conçus dans le cadre de projets subventionnés par le FSC;
- ouvrir le FSC au financement de projets de recherche avec application des connaissances intégrées;
- considérer les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) dans l'attribution et dans le suivi des projets. L'impossibilité d'ajuster les échéanciers d'un projet lorsqu'une responsable est en congé de maternité gagne à être repensée en vertu du principe d'ÉDI, autant pour les chercheuses que pour les responsables des organismes;
- rehausser le niveau de financement des projets dont l'atteinte des objectifs a nécessité un nombre considérable d'heures de bénévolat;
- accepter des projets dont la réalisation s'échelonne sur des périodes de deux à quatre ans en précisant les attentes ainsi que les conditions de renouvellement;
- simplifier le formulaire ainsi que les processus de reddition de comptes, qui sont actuellement lourds et qui donnent une impression de manque de confiance, ainsi que permettre plus de flexibilité dans la façon d'utiliser le budget;
- revoir les modalités de transmission des dossiers des demandeurs pour qu'ils puissent les acheminer directement au MES plutôt que de passer par l'université;
- rendre le programme plus agile en ce qui a trait au lancement de l'appel de projets (en octobre) et à l'annonce des résultats (en juillet) étant donné que les vacances de plusieurs intervenants rendent difficile le démarrage du projet;
- prévoir plus de financement pour les projets, soit une augmentation de la subvention pour les grands projets (100 000 \$ annuellement);
- rehausser le soutien financier aux organismes afin qu'ils puissent dégager plus de temps pour les employés investis dans le projet;

- publiciser davantage le FSC pour le faire connaître à plus d'organismes d'action communautaire;
- avoir la possibilité de réajuster l'échéancier en temps de pandémie;
- rendre disponibles les formulaires d'appel de projets plus tôt;
- augmenter la durée des appels de projets;
- mettre à jour le calendrier des concours et le publier au moins trois mois avant la date de clôture de l'appel.

Annexes

Annexe 1 : Définition des critères d'organisme d'action communautaire autonomes

Critères	Organismes d'action communautaire autonomes
1. Être un organisme à but non lucratif	<p>Registre canadien des organismes de bienfaisance : http://www.cra-arc.gc.ca/ebci/haip/srch/advancedsearch-fra.action</p> <p>Registre québécois des entreprises http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/default.aspx</p>
2. Être enraciné dans sa communauté	<p>L'organisme invite les membres de la collectivité à s'associer à son développement.</p> <p>La communauté visée par la mission est représentée au conseil d'administration.</p> <p>L'organisme est en rapport avec d'autres organismes d'action communautaire ou instances du milieu.</p>
3. Entretenir une vie associative et démocratique	<p>L'organisme recherche activement l'engagement de ses membres ou des personnes qui bénéficient de son intervention.</p> <p>L'organisme favorise la participation de ses membres et fait connaître ses besoins de soutien par différents outils de communication.</p> <p>L'organisme met en place des dispositifs de consultation qui permettent à ses membres de faire entendre leur point de vue.</p>
4. Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations	<p>Tous les membres du conseil d'administration sont membres de l'organisme.</p> <p>La définition de la mission de l'organisme résulte de la volonté des membres et des administrateurs qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques.</p> <p>Les politiques de l'organisme sont déterminées par l'organisme lui-même. L'organisme n'est pas soumis aux règles d'un ordre professionnel.</p>
5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté	<p>La création de l'organisme résulte de la volonté des citoyens. L'organisme n'a pas été créé à l'initiative gouvernementale.</p> <p>La mission de l'organisme a été déterminée à l'origine par les membres fondateurs.</p> <p>L'organisme a été créé pour exécuter des mandats définis démocratiquement par ses membres.</p>
6. Poursuivre une mission sociale qui lui est propre et qui favorise la transformation sociale	<p>La mission de l'organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale, du développement social et de la transformation sociale.</p> <p>C'est l'organisme lui-même qui définit sa mission et ses orientations.</p> <p>Divers moyens sont mis en œuvre pour appliquer ces objectifs de transformation sociale : séances de formation, débats, ateliers, etc.</p> <p>L'organisme démontre qu'il répond aux besoins de la communauté visée.</p>
7. Adopter des pratiques citoyennes et des approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée	<p>L'approche de l'organisme comporte une dimension collective : consultations, assemblées, etc.</p>
8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public	<p>L'organisme est libre de déterminer la composition de son conseil d'administration.</p> <p>La composition du conseil d'administration est indépendante du réseau public et des autres bailleurs de fonds.</p> <p>Les personnes siégeant au conseil d'administration ne représentent formellement aucune instance gouvernementale.</p>

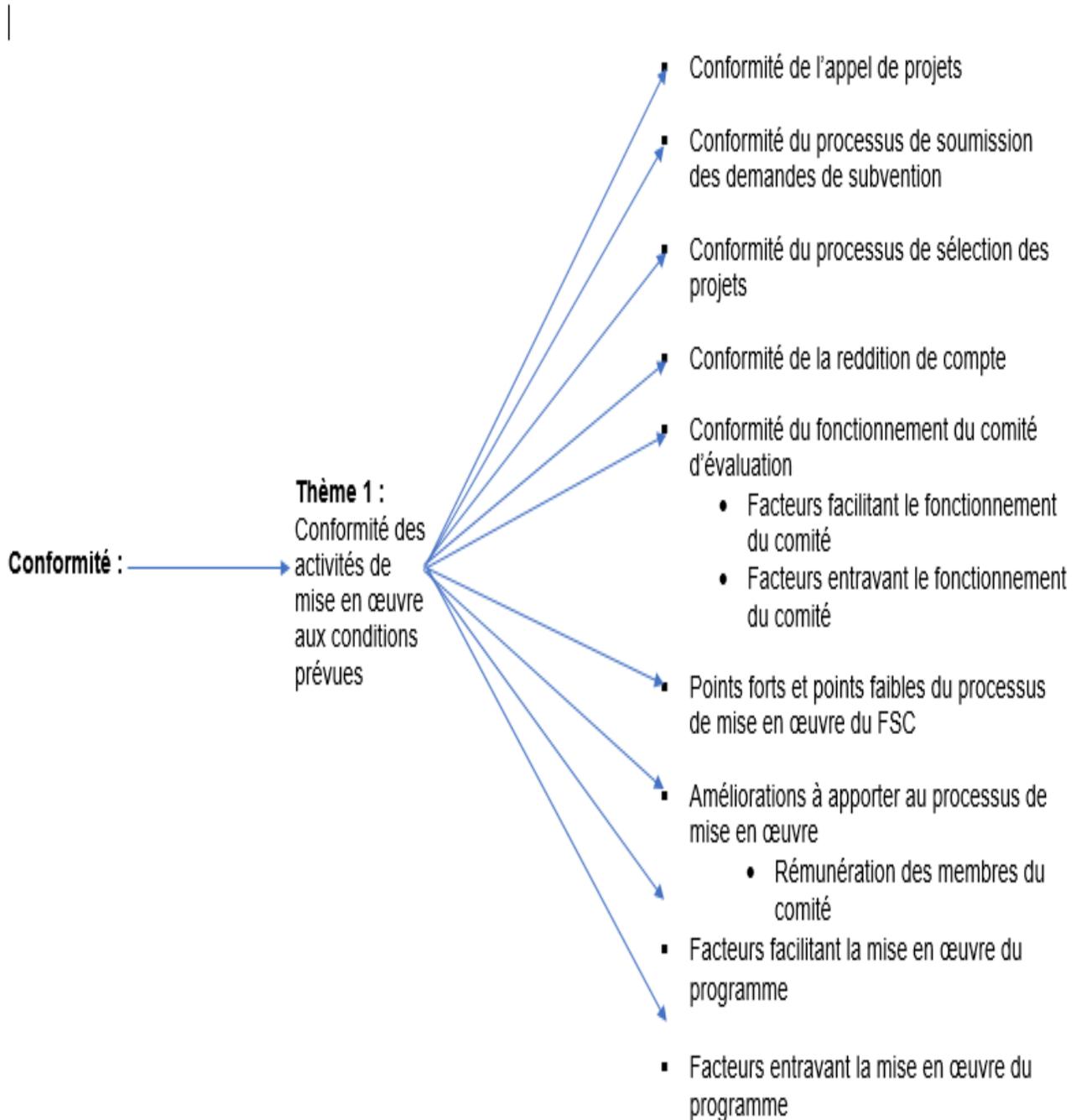
Annexe 2 : Liste pour le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

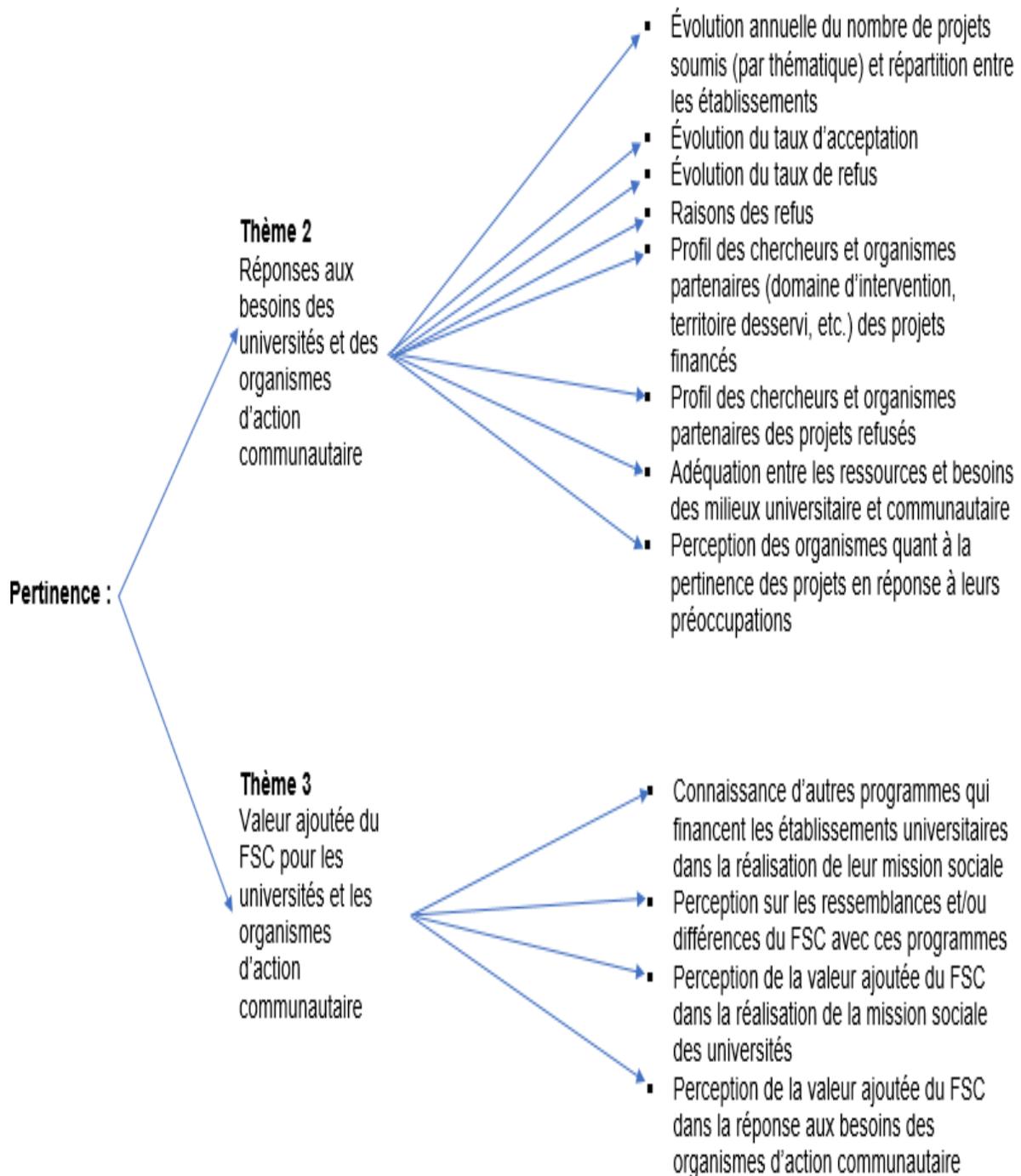
- le formulaire « Demande de subvention » dûment rempli par la personne responsable du projet (membre du corps professoral ou du personnel professionnel de l'établissement d'enseignement universitaire) et cosignée par la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement ou, s'il y a lieu, par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable des services à la collectivité. Les informations qui doivent être fournies concernent, entre autres, la demande de subvention globale (résumé et durée du projet, coordonnées des personnes responsables, etc.), la description du projet (nature et provenance du besoin, tâches des principaux intervenants, échéancier des travaux, etc.), sa pertinence (nature des connaissances ainsi que de l'expertise universitaires qui seront l'objet du transfert et des moyens utilisés, retombées du projet pour l'organisme et sa collectivité, etc.) ainsi que sa faisabilité (rôle de l'organisme partenaire dans le projet et nature de la contribution de l'établissement universitaire, etc.);
- le formulaire « Tableau des prévisions budgétaires », produit d'après l'exercice financier des établissements d'enseignement universitaire, où doivent figurer les noms des personnes rémunérées à même la demande de subvention, de même que celui des personnes non rémunérées, ainsi que les dépenses de fonctionnement. Le tableau doit être signé par la personne autorisée par les services financiers de l'établissement;
- le formulaire « Document d'appui de l'organisme d'action communautaire autonome » dûment rempli et signé par la personne responsable du projet pour l'organisme partenaire, confirmant la qualification de celui-ci en tant qu'organisme d'action communautaire autonome légalement constitué et à but non lucratif en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec ainsi que la nature de sa participation au projet;
- les curriculums vitæ (en version abrégée : quatre pages maximum) des membres du corps professoral ou du personnel professionnel de l'établissement d'enseignement universitaire associés au projet ainsi que ceux des autres participants, rémunérés ou non, à même la subvention demandée. Les curriculums vitæ doivent faire mention de l'expérience qu'ont acquise les personnes auprès des organismes d'action communautaire, de la collectivité visée par le projet ou de toute autre collectivité.

L'appel de projets ainsi que les documents mentionnés précédemment sont tous publiés sur le site web du MES.

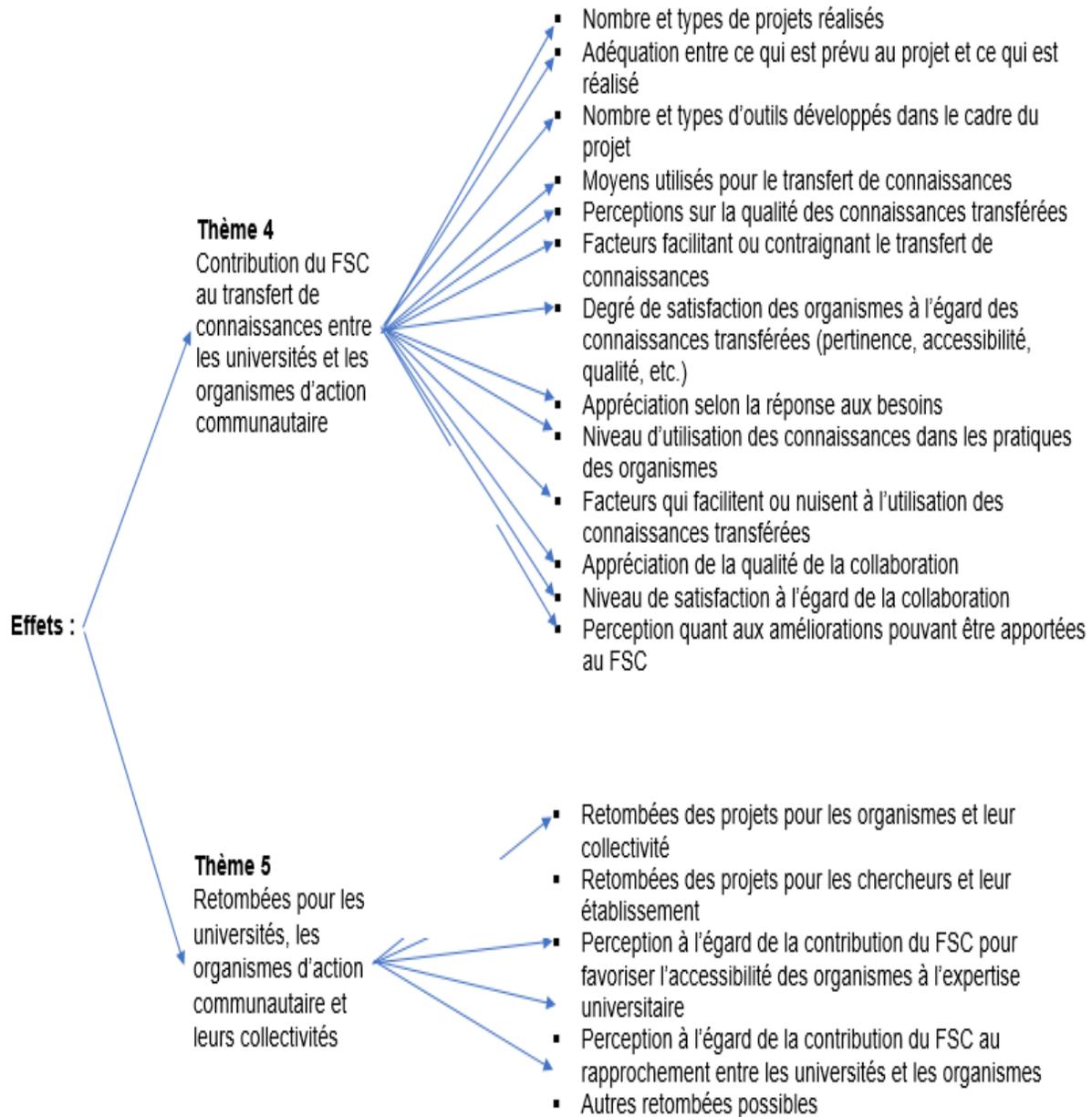
Annexe 3 : Grille d'analyse de la conformité



Annexe 4 : Grille d'analyse de la pertinence



Annexe 5 : Grille d'analyse de l'efficacité



Annexe 6 : Liste des facteurs énumérés dans le sondage

Facteurs qui ont facilité le transfert de connaissances

1. L'accès de l'organisme d'action communautaire à des connaissances vulgarisées;
2. La priorisation du transfert de connaissances par l'organisme d'action communautaire autonome;
3. La facilité d'adaptation des résultats aux réalités pratiques de l'organisme d'action communautaire;
4. La disponibilité des ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.) de l'organisme d'action communautaire autonome pour comprendre les résultats de recherche;
5. La disponibilité des chercheurs pour effectuer le transfert de connaissances vers l'organisme d'action communautaire autonome;
6. Une bonne collaboration entre les chercheurs et l'organisme d'action communautaire autonome;
7. Autres, veuillez préciser.

Principaux obstacles au transfert de connaissances

1. L'incapacité de l'organisme d'action communautaire autonome d'accéder à des connaissances vulgarisées;
2. La non-priorisation du transfert de connaissances par l'organisme d'action communautaire autonome;
3. La difficulté d'adaptation des connaissances produites aux réalités pratiques de l'organisme d'action communautaire autonome;
4. Le manque de ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.) de l'organisme d'action communautaire autonome pour utiliser les connaissances produites;
5. La disponibilité des chercheurs pour effectuer le transfert de connaissances vers l'organisme d'action communautaire autonome;
6. Le manque de collaboration entre les chercheurs et l'organisme d'action communautaire autonome;
7. Autres, veuillez préciser.

Facteurs qui peuvent le plus faciliter l'utilisation des connaissances

1. La vulgarisation des connaissances pour les adapter aux besoins de l'organisme d'action communautaire autonome;
2. Le temps suffisant consacré par l'organisme d'action communautaire autonome pour s'approprier les connaissances;
3. La disponibilité des ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.);
4. La disponibilité du chercheur pour accompagner l'organisme dans l'intégration des connaissances à ses pratiques;
5. La volonté de l'organisme d'améliorer ses pratiques et ses services;
6. L'adéquation entre les connaissances produites et les besoins de l'organisme d'action communautaire autonome;
7. Autres, veuillez préciser.

Facteurs qui peuvent le plus nuire à l'intégration des connaissances transférées

1. La non-vulgarisation des connaissances pour les adapter aux besoins de l'organisme d'action communautaire autonome;
2. Le manque de temps de l'organisme d'action communautaire autonome pour s'approprier des connaissances;
3. La pénurie de ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.);
4. Le manque de disponibilité du chercheur pour accompagner l'organisme d'action communautaire autonome dans l'intégration des connaissances à ses pratiques;
5. Le manque de volonté de l'organisme d'action communautaire autonome d'améliorer ses pratiques et ses services;
6. L'inadéquation entre les connaissances produites et les besoins de l'organisme d'action communautaire autonome;
7. Autres, veuillez préciser.

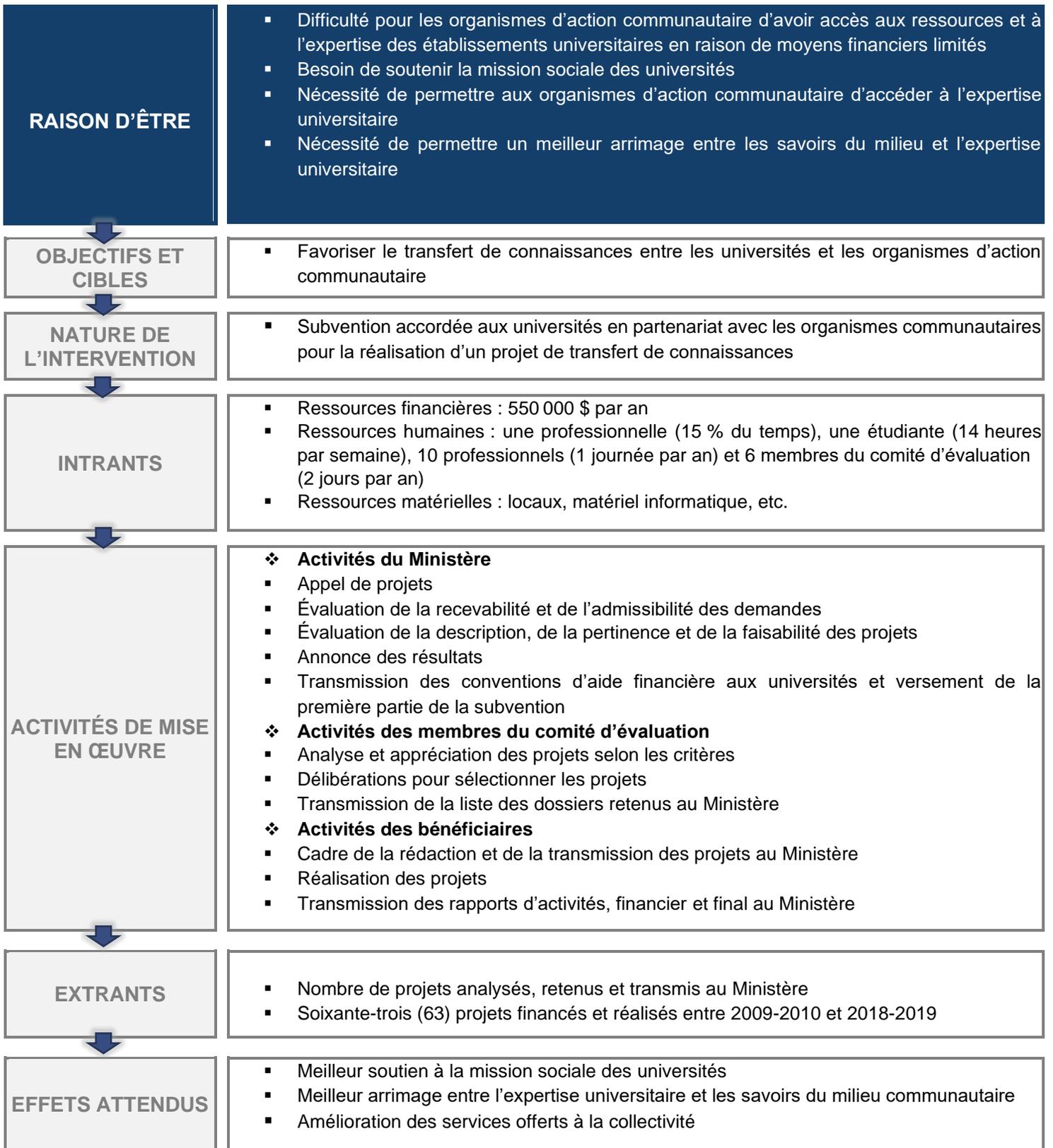
Facteurs de succès les plus importants pour la collaboration entre les universités et les organismes d'action communautaire autonomes

1. Des projets de recherche adaptés à la réalité et aux besoins des organismes;
2. La disponibilité des ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.);
3. La convergence des intérêts et préoccupations des chercheurs et des organismes;
4. Les retombées concrètes des projets de recherche (amélioration des services ou des pratiques de gestion) pour les organismes;
5. La satisfaction des partenaires quant au partage des rôles et des responsabilités;
6. La facilité pour les chercheurs d'accéder au milieu communautaire pour établir des partenariats;
7. La facilité pour le milieu communautaire de faire prendre en compte ses besoins en connaissances par le milieu universitaire;
8. Des expériences antérieures de collaboration fructueuses entre les partenaires;
9. Autres, veuillez préciser.

Facteurs qui peuvent nuire à la collaboration entre les universités et les organismes d'action communautaire autonomes

1. Le manque d'adaptation des projets à la réalité et aux besoins des organismes;
2. La non-disponibilité des ressources (personnel ayant les compétences, le temps et le matériel nécessaires, etc.);
3. La divergence des intérêts et des préoccupations des chercheurs et des organismes;
4. La présence de retombées concrètes (amélioration des services ou des pratiques de gestion) pour le milieu communautaire;
5. L'insatisfaction des partenaires quant au partage des rôles et des responsabilités;
6. La difficulté pour les chercheurs d'accéder au milieu communautaire pour établir des partenariats;
7. La difficulté pour le milieu communautaire de faire prendre en compte ses besoins en connaissances par le milieu universitaire;
8. Des expériences antérieures de collaboration infructueuses;
9. Autres, veuillez préciser.

Annexe 7 : Modèle logique



Références

Québec. Fonds de recherche du Québec. <https://frq.gouv.qc.ca/programme-engagement-citoyens/>.

Québec. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Fonds des services aux collectivités : Guide de l'appel de projets, 2019.

Québec. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2019-2020, juin 2019.

Québec. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/fonds-des-services-aux-collectivites-fsc/?a=a&cHash=0ba26f552908ce34d41e40ab498f03b4>.

Québec. Ministère de l'Économie et de l'Innovation. Appels de projets d'innovation sociale-vieillir et vivre ensemble, 2021. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-de-soutien-aux-organismes-de-recherche-et-dinnovation-pso/soutien-aux-projets/projets-de-recherche-innovation/appels-de-projets-en-innovation-sociale/>.

Québec. Ministère de la Justice. Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, 2021. <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/justice/favac>.

Québec. Ministère des la Santé et des Services sociaux. Québec ami des aînés, 2021. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personnes-agees/aide-financiere-organismes/quebec-ami-des-aines>.

Québec. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : Cadre de référence en matière d'action communautaire, juillet 2004.

Gouvernement du Canada. Conseil de recherches en sciences humaines, 2022. <https://www.sshrc-crsh.gc.ca/home-accueil-fra.aspx>

**Enseignement
supérieur**

Québec

